

COMPTE-RENDU

Les ProspectivESS

Agriculture & Alimentation durables

Séminaire - Temps 1

L'édito du Président

CHANGER NOTRE FAÇON DE MANGER POUR CHANGER LE MONDE !



Vous continuez à vouloir changer le monde ? Vous vous demandez, 50 ans après 68, que faire pour vivre dans un monde meilleur ? Vous pouvez adhérer au Labo de l'ESS (c'est le moment) et vous pouvez aussi changer drastiquement votre façon de vous alimenter !

Nous entrons dans l'ère du : « Dis-moi comment tu manges et je te dirai qui tu es » ! Je ne pensais pas faire un édito ESS sur l'alimentation et pourtant j'écris en ce joli mois de mai : ce n'est plus en lançant des pavés qu'on changera le monde d'aujourd'hui mais peut-être en mangeant moins de pavés (de bœuf) !!!

La Prospectiv'ESS du Labo sur l'alimentation durable nous ouvre les yeux. L'agriculture et l'alimentation - de la parcelle au traitement des déchets alimentaires - sont responsables de 36 % des émissions de gaz à effet de serre, plus que les secteurs des transports ou du bâtiment. L'impact de l'ensemble des produits animaux représente 89% de ces émissions sur 86% des terres agricoles¹. Autre chiffre significatif : l'objectif des pouvoirs publics vise à ramener notre production actuelle de 25 kg de CO2 par jour et par personne à 6 kg en 2050. C'est un énorme challenge. Or la production agricole de 180 grammes de steak correspond à 6 kg de CO2 ! Ça fait réfléchir.

Vous me trouvez techno avec ces chiffres ?

Je prends donc une autre parabole, plus printanière. Comme moi vous aimez les hirondelles car elles vous rappellent vos vacances d'enfant chez votre grand-mère. Or il y en a de moins en moins et cette année on n'en a encore point vu au 15 Mai. Pourquoi ? Réchauffement de la planète et abus de pesticides. Notre chaîne alimentaire, production-transformation-distribution, est sur-consommatrice en énergies, en terres, en eau, en chimie, en combustibles...

Résultat : le mode alimentaire occidental est en train de détruire les écosystèmes et le vivant. Ce que nous mettons dans notre assiette fait disparaître les insectes puis les hirondelles puis génère de dramatiques problèmes de santé publique pour l'Homme. Conclusion : il y a urgence à manger plus de bio, plus de produits végétaux, plus de produits non transformés. Il y a urgence à abandonner les œufs en cage, à produire des poulets en plein air, à baisser les surfaces en maïs ensilage, à augmenter celles en fruits et légumes, à relocaliser certaines productions, à faire du commerce équitable nord-nord, à développer les circuits courts...

Je vous sens plutôt convaincus pour changer votre façon de manger (plus difficile à faire qu'à dire cependant !) et aller vers une alimentation durable et responsable, générant une nouvelle agroécologie, mais vous vous demandez encore ce que peut faire l'ESS ?

¹source Solagro in Afterres 2050

Trois pistes au moins (mises au jour par les travaux en cours du Labo), poussent à travailler le lien entre ESS et alimentation durable.

La première tient au poids de la Coopération agricole, dans le système agroalimentaire français : 3 agriculteurs sur 4 sont membres d'une coopérative, 40% du chiffre d'affaires de l'agro-alimentaire français est d'origine coopératif, la coopération agricole fait travailler 165 000 salariés. Certains rejettent en bloc cette coopération agricole « passée avec armes et bagages dans l'agro-business ». Au Labo de l'ESS nous savons que la coopération n'est pas monolithique (Ferme de Figeac, CUMA écolos par exemple) et nous voulons travailler nos accords / désaccords féconds avec la Coopération agricole.

La seconde tient à ce que l'ESS est souvent innovante dans le monde rural et que la transition alimentaire se joue sur les territoires. L'ESS est à la pointe des circuits courts (AMAP, Jardins de Cocagne), des pôles territoriaux de coopération (Bou'Sol, écopole alimentaire d'Audruicq), des modes de distribution coopératifs (Biocoop) et des innovations mettant en valeur le rôle des consommateurs (la Louve), des financements de l'accès au foncier (Terre de liens) ... Il faut « faire système territorial » de ces innovations, leur permettre de changer d'échelle, afin que l'ESS soit à la pointe de la transition agroécologique et alimentaire.

La troisième et dernière tient aux inégalités sociales devant la « malbouffe » qui doivent mobiliser les acteurs de l'ESS. L'ESS a un devoir de résistance à toutes les inégalités, y compris celle de ne pas ou se mal nourrir. Les épiceries solidaires, les banques alimentaires, en ont témoigné. Il faut aller au-delà, parce que la façon de se nourrir est culturelle : le bien-manger doit devenir un sujet majeur d'une éducation populaire à revivifier d'urgence.

Hugues Sibille

Président du Labo de l'ESS

Mai 2018

SOMMAIRE

| | |
|----|---|
| 7 | INTRODUCTION |
| 11 | SÉQUENCE 1 - Faire évoluer nos pratiques dans la perspective d'une transition agricole et alimentaire d'ici 2050 |
| 14 | ATELIER 1 : Quels leviers territoriaux dégager de nos expériences pour réussir cette transition ? |
| 16 | Les besoins des agriculteurs |
| 22 | Les outils et plans d'action des pouvoirs publics |
| 29 | SÉQUENCE 2 - Les effets de la coopération entre acteurs des territoires pour réussir la transition agricole et alimentaire |
| 33 | ATELIER 2 : Comment amener les acteurs du territoire à coopérer autour d'objectifs communs pour rendre plus efficace le processus de transition ? |
| 35 | Comment les acteurs peuvent-ils coopérer ? |
| 41 | Quelques cas de coopérations multi-acteurs fonctionnelles |
| 45 | CONCLUSION |
| 46 | DES IDÉES POUR DÉBATTRE |

« Favoriser la transition agro-écologique dans les territoires avec les acteurs de l'ESS »

Analyse et synthèse de l'événement du 12 avril 2018

Le Labo de l'ESS a lancé sa troisième saison annuelle de ProspectivESS

Après « Économie Collaborative & ESS » en 2016 et « Culture & ESS » en 2017, ce sont l'agriculture et l'alimentation durables qui sont à l'honneur au Labo en 2018. Le format d'événement original biennuel ProspectivESS a pour objectif d'initier un travail collaboratif multi-acteurs en deux temps. Tout d'abord, faire se rencontrer des experts de la thématique choisie lors d'une rencontre fermée, afin qu'ils réfléchissent ensemble et co-construisent des réflexions et propositions structurantes. Dans un deuxième temps, organiser un colloque public de restitution des préconisations formalisées lors de la session de travail.

Le premier séminaire s'est déroulé le 12 avril 2018. Le second rendez-vous aura lieu le 15 novembre 2018 et permettra d'explorer le panel de propositions et de solutions pour les retravailler en présence d'un public élargi, et tendre vers leur concrétisation.

Ouverture par Hugues Sibille, Président du Labo de l'ESS

Hugues Sibille s'est réjoui de constater la présence de nombreux participants n'étant pas nécessairement issus de l'écosystème institutionnel classique de l'ESS, prouvant l'intérêt d'un cercle plus large sur ces sujets. « *Claude Alphanféry, le fondateur et président d'honneur du Labo, a imaginé un think tank non pas dirigé par des têtes pensantes à Paris, mais inspiré par les expériences des acteurs de terrain pour construire ses réflexions* ». Si historiquement, la création et l'existence de ministères séparés sur l'agriculture, la santé, l'environnement et l'ESS ont provoqué un cloisonnement des problématiques, nous sommes davantage conscients aujourd'hui de la transversalité de ces enjeux qui prennent racines dans les territoires, a souligné Hugues Sibille. L'alimentation responsable est « *un sujet hautement citoyen* » que le Labo de l'ESS souhaite porter pour favoriser la transition agroécologique en cours.



INTRODUCTION



LE CONTEXTE

Dominique Picard, présidente de cette ProspectivESS, a été déléguée générale au Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale (CJDES), et adjointe au pôle « Agir pour l'emploi », au sein du département Développement économique et ESS, à la Caisse des dépôts.

Ces dernières décennies, de grands événements ont posé les jalons à suivre pour cheminer vers un **développement plus soutenable** : les sommets de la Terre de Stockholm (1972), Nairobi (1982), Rio (1992), Johannesburg (2002), Rio+20 (2012) et les différentes Conférences des parties sur le climat, jusqu'à l'Accord de Paris en 2015¹. En France, les Grenelle de l'Environnement 1 et 2 se sont saisis des enjeux agricoles et alimentaires. La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée en 2014, propose l'agroécologie comme modèle général et les États généraux de l'Alimentation ont ouvert un vaste chantier, encore inachevé. Enfin, les thèmes de l'agriculture et de l'alimentation durables sont transverses à plusieurs « Objectifs de Développement Durable » adoptés par les 193 États membres des Nations Unies, en tant que programme international post 2015 (ODD 2, 6, 12, 13, 14 et 17).



¹Liste non exhaustive

La nécessité de l'intensification de l'agriculture après-guerre a entraîné une irrémédiable course à l'industrialisation du système agroalimentaire. Ce modèle a fini par dévoiler ses limites aujourd'hui incontestables, que ce soit en termes de production, de transformation, de distribution ou de consommation. Le Labo de l'ESS a engagé une réflexion collective autour des enjeux majeurs d'une nécessaire transition agroécologique. Le think tank a fait le pari de la coopération entre les différents acteurs comme force d'entraînement transformatrice, en assumant le choix de se concentrer en priorité sur les territoires. L'enjeu de reterritorialisation est énorme. « *La quasi-totalité de la production agricole des aires urbaines (96,9%) est incorporée dans des produits alimentaires consommés hors du territoire !* »¹.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVÉNEMENT

Deux grandes thématiques sont explorées en deux sessions de travail collaboratif. Ces ateliers d'une demi-heure s'effectuent par petits groupes de participants, répartis sur sept tables. Avant chaque séquence, des experts apportent leurs éclairages par un exposé introductif.

- **Séquence 1** - Faire évoluer nos pratiques dans la perspective d'une transition agricole et alimentaire d'ici 2050

Introduction de **Philippe Pointereau**, Directeur du pôle Agroenvironnement de l'entreprise associative **SOLAGRO**.

- **Séquence 2** - Les effets de la coopération entre acteurs des territoires pour réussir la transition agricole et alimentaire

Introduction de **Dominique Olivier**, Directeur de la coopérative **Les Fermes de Figeac** et du **pôle territorial de coopération économique (PTCE) Figeacteurs**, et **Paul Mazerand**, chargé de mission à Terres en villes et animateur du Réseau national pour un **Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (Rn PAT)**.

Les sept tables se composent d'un panel d'experts d'origines diverses – coopératives, associations, fondations, collectivités, médias, universités... à qui il est posé une question par séquence. Des sous-questions sont proposées comme aide à la réflexion. Un animateur ou participant de table restitue ensuite une synthèse des réflexions co-construites au sein de son groupe pendant 3 minutes. Les oppositions entre participants ne doivent pas être écartées, au contraire – écoute et respect étant de mise. Elles seront travaillées lors d'un prochain atelier de construction de désaccords, au cours du 3ème trimestre 2018.

¹ Cabinet UTOPIES, Autonomie alimentaire des villes – État des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française, Note de position, mai 2017 <https://bit.ly/2tXc2ht>



COMPOSITIONS DES TABLES

- **TABLE #1**

Marie Boursier (ADEME) ; **Adelphe de Taxis du Poët** (CG Scop) ; **Nicolas Frei** (Open Food Network France) ; **Albane Gaspard** (Urban Food Future) ; **François Léger** (Paris Agro Tech) ; **Dominique Picard** (Labo de l'ESS) ; **Annabelle Richard** (cabinet Utopies) ; **Laurent Terrasson** (L'autre cuisine).

- **TABLE #2**

Etienne Dufour (Terre et Cité) ; **Patrick Koumarios** (Mairie de Paris) ; **Paul Mazerand** (RnPAT) ; **Claire-Emmanuelle Mercier** (Initiatives pour une Économie solidaire IES) ; **Caroline Naett** (Coop FR) ; **Liliane Piot** (Terre de Liens Pays de la Loire) ; **Marie-Hélène Schwoob** (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales IDDRI) ; **Antoine Villar** (Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France FNAB).

- **TABLE #3**

Claude Alphanéry (Labo de l'ESS) ; **François Attali** (Ferme France / Terrena) ; **Benjamin Borel** (PTCE Bou'Sol) ; **Yuna Chiffolleau** (INRA) ; **Yves Le Morvan** (SAF Agr'iDées) ; **Denis Lepicier** (CIVAM) ; **Linda Reboux** (Caisse des dépôts) ; **Henri Rouillé D'Orfeuill** (Résolis).

- **TABLE #4**

Philippe Chibani-Jacquot (CIDES – Chorum, Alternatives économiques) ; **Benjamin Perdreau** (Coop de France) ; **Philippe Pointereau** (SOLAGRO) ; **Philippe Desnos** (Réseau TRAME) ; **Dominique Hays** (Ecopôle alimentaire d'Audruicq) ; **Jean-Luc Pruvot** (éleveur laitier, FaireFrance).

- **TABLE #5**

Catherine André (Alternatives Économiques) ; **Marie Bondroit** (Bio Consom'acteurs) ; **Clément Cheissoux**, (Fondation Daniel et Nina Carasso) ; **Tiphaine Dutrieux** (InVivo) ; **Maryline Filippi** (Bordeaux Sciences Agro) ; **Jean-Christophe Lipovac** (Mairie de Grande-Synthe) ; **Dominique Olivier** (PTCE FigeActeurs).

- **TABLE #6**

Clotilde Bato (SOL, Alternatives Agro-écologiques et Solidaires) ; **Laurent Bennet** (Crédit agricole SA) ; **Catherine Conil** (Ministère de la Transition écologique et solidaire) ; **Joana Da Silva Pina** (Caisse des dépôts) ; **Bérengère Lafeuille** (La France Agricole) ; **Julie Maisonhaute** (Commerce équitable France) ; **Patrick Viveret** (philosophe).

- **TABLE #7**

Julien Adda (Jardin de Cocagne) ; **Tom Boothe** (La Louve) ; **Blaise Desbordes** (Max Havelaar France) ; **Mathilde Douillet** (Fondation Daniel et Nina Carasso) ; **Marion Enzer** (Fermes d'avenir) ; **David Fimat** (réseau CIVAM / Revue TransRural Initiatives) ; **Sarah Lumbroso** (bureau d'études ASca) ; **Christian Sautter** (France Active).

A group of people are seated around a large table in a meeting room. The room features prominent brick pillars and a large window in the background. A large circular graphic is overlaid on the image, containing the text 'SÉQUENCE 1.' in orange. The graphic is split into a white left half and an orange right half. The people at the table are engaged in a discussion, with papers, water bottles, and glasses on the table. A man in a dark suit is seen from the back, looking towards the others. A woman with glasses is looking towards the camera. The overall atmosphere is professional and collaborative.

SÉQUENCE

1.

FAIRE ÉVOLUER NOS PRATIQUES DANS LA PERSPECTIVE D'UNE TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE D'ICI 2050

Introduction de **Philippe Pointereau**, Directeur du pôle Agro-Environnement de SOLAGRO

Cette entreprise associative, qui réunit des experts de différentes disciplines, est à l'initiative de la plateforme d'échanges pour la mise en pratique de l'agroécologie, Osaé¹. Un travail de recherche et de modélisation inédit a donné forme à « Afterres2050 », un scénario de transition agricole, alimentaire et climatique. Il a été conçu, développé et mis en débat par son équipe d'agronomes, d'énergéticiens et de spécialistes de la biomasse et de la biodiversité². Ingénieur agronome, Philippe Pointereau a fondé Solagro en 1981. Aujourd'hui, l'association compte 30 salariés, avec une création d'emploi d'un à deux postes par an. Son directeur est administrateur de la Fondation Terre de liens³ et de l'Association Française d'Agronomie⁴ et ex-président de l'Alliance Paysans - Écologistes - Consommateurs (PEC)⁵. Cet expert considère les territoires comme une bonne échelle pour réfléchir à la transition, car « *ils ont des leviers financiers, décisionnels tout en étant proches du terrain* ».



¹ Initié en 2008, « Osaé, Osez l'agro-écologie », vise à faire connaître les savoir-faire d'agriculteurs pionniers et innovants en agro-écologie. <https://www.osaz-agroecologie.org>

² Afterres2050 est le fruit de plusieurs années de travaux démarrés en 2010. Une 1ère version du scénario a été publiée en 2013, suivie d'une nouvelle version en 2016. <https://bit.ly/2lOId1E>

³ « Face à la raréfaction des terres agricoles, la Fondation Terre de Liens a pour mission de préserver notre patrimoine foncier agricole sur le très long terme. Habilitée à recevoir des fermes en donation ou en legs, elle achète également des terres grâce aux dons des citoyens, aux mécénats d'entreprises ou aux partenariats avec les collectivités. Elle garantit un usage responsable des lieux et des ressources naturelles qui s'y trouvent en installant des fermiers aux pratiques respectueuses de l'environnement sur ces terres ». <https://terredeliens.org/la-fondation>

⁴ <http://agronomie.asso.fr/>

⁵ L'association regroupe des organisations nationales d'agriculteurs, de consommateurs, d'environnementalistes, ainsi que des Alliances départementales et régionales. Elle fait partie du Réseau Européen Pour une Agriculture et une Alimentation Soutenables (REPAS). <http://alliancepec.free.fr>

DES SCÉNARIOS MULTIFACTORIELS : ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT, CLIMAT

Afterres2050 s'est inspiré du scénario négaWatt⁸ dans sa démarche, partant des besoins et basée sur les 3 principes de la sobriété, de l'efficacité et du renouvelable. Aujourd'hui, ces deux scénarios sont couplés. Avec son importante base de données sur 10 000 fermes, SOLAGRO a une vision nationale. « Actuellement, la production agricole émet à elle seule 55% de notre quota journalier de GES de 2050, et jusqu'à 83% si on inclut tout le système alimentaire. Chaque français émet en moyenne 25 kg de CO2 par jour, alors qu'il faudrait idéalement en émettre quatre fois moins, selon Afterres 2050 », a expliqué Philippe Pointereau. Les nombreux chiffres avancés dans ces scénarios de transition viennent renforcer la crédibilité de leurs propositions auprès des pouvoirs publics. « Si la nouvelle politique agricole commune (PAC) n'est plus commune, elle risque de faire passer l'environnement à la trappe ! », s'est-il inquiété.

« L'objectif actuel de l'État est de diviser par quatre le niveau des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 par rapport à la situation de 1990. Nicolas Hulot a ajouté la neutralité carbone pour les 25% restant. Mais il va falloir passer à la vitesse supérieure ! », a-t-il prévenu. L'agriculture va être mise à contribution pour produire des biens non alimentaires. Ainsi Afterres 2050 comprend un volet biomasse : les bioénergies couvriront 40% de nos besoins en énergie primaire. « Nous venons de réaliser un scénario de conversion au 100% biogaz pour GRDF ».

Le Plan Ecophyto¹, qui prévoyait la réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires en dix ans, soit à l'horizon 2018, a échoué puisque leur usage a augmenté de 17%. L'échéance vient d'être repoussée à 2025. On est aussi très loin des objectifs visés par la Directive cadre sur l'eau (DCE) du Parlement européen qui prévoyait initialement d'atteindre un bon état écologique des masses d'eau en 2017. « Le scénario Afterres2050 permet de proposer un véritable plan pour parvenir à chacun des objectifs fixés ».

CRÉATION NETTE D'EMPLOIS

L'impact sur l'emploi du scénario Afterres 2050 a été évalué par des études CNRS/CIREN. « Les résultats montrent que le scénario créerait 125 000 emplois de plus en 2030, que le scénario tendanciel ». Par ailleurs, dans Afterres 2050, la production de légumes progresse en surface de 270 000 hectares de plus qu'aujourd'hui. Selon Philippe Pointereau, il est réaliste d'imaginer de créer un emploi maraîcher en circuit court bio par hectare de SAU (surface agricole utile), soit environ 250 000 emplois d'ici 2050. « Pour cela, il faudrait inverser la courbe : protéger les terres maraîchères dans les zones péri-urbaines et urbaines, prévoir des aménagements urbanistiques qui intègrent l'installation de maraîchers, assurer des acquisitions foncières par les collectivités, activer la commande publique de la restauration collective... Bien sûr, tout ne se fera pas en bio et en circuits courts », a nuancé l'agronome.

France Stratégie, organisme d'études, de prospective et d'évaluation placé auprès du premier ministre, a ouvert début 2018, un nouveau groupe de travail : « sur la transition des systèmes alimentaires ». Il s'agit de porter des recommandations en termes de transformation des systèmes alimentaires, d'emploi et de cohésion des territoires. Les résultats seront connus à l'automne 2018².

¹ Lancée en 2008 à la suite du Grenelle Environnement, le plan Ecophyto est piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et vise à réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires.

² Source France Stratégie <https://bit.ly/2GpETk3>



ENVIRONNEMENT ET SANTÉ : « L'ALIMENTATION EST UN VÉRITABLE LEVIER DE CHANGEMENT »

NutriNet-Santé est un programme de sciences collaboratif, regroupant des chercheurs de différentes entités (notamment de l'Inserm, l'INRA, le Cnam, les Universités Paris 13, 5, 7) pour étudier les comportements alimentaires et les relations nutrition-santé par le biais d'Internet. Ils ont lancé BioNutriNet¹, un volet spécifique qui constituera la plus grande étude jamais réalisée dans le monde sur l'impact de la consommation des aliments issus de l'agriculture biologique, à laquelle participe SOLAGRO. « *En allant vers un régime plus végétal et davantage bio, tous les indicateurs de santé et d'environnement sont améliorés* », a affirmé Philippe Pointereau.

Il s'agit de faire évoluer non seulement les modes de production, mais aussi les types de production : plus de fruits et de légumes, légumineuses, fruits secs, division de la production de viande et de lait par deux. « *Nous arrivons à la fin d'un système. Le marché du poulet standard élevé en moins de 40 jours ou la production d'œuf avec des poules en cage en sont des exemples emblématiques* ». Les derniers avis et rapports de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)² et du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) recommandent de manger davantage de végétal et de privilégier une alimentation moins exposée aux substances chimiques³. « *Le Programme national nutrition santé n'intègre pas l'objectif national de réduction des gaz à effet de serre (facteur 4 pour la France, facteur 2 par l'agriculture). Dans le cas contraire, les recommandations iraient beaucoup plus loin dans la baisse de la consommation de viande et de produits laitiers, au profit des aliments végétaux* ».

Les problèmes de santé liés à l'alimentation coûtent très cher (diabète de type 2, cancers, maladies cardio-vasculaires...) : ils représentent 5 milliards d'euros de dépense annuelle supplémentaire pour l'assurance maladie. « *Parmi les externalités négatives, le coût de la santé pèse plus que celui des pollutions* », a souligné Philippe Pointereau.

¹ Cf Communiqué de presse BioNutriNet. Source : INRA <https://bit.ly/2lrHYpH>

² Le dernier avis 2017 conduit à des évolutions fortes au regard des recommandations antérieures : « en particulier la plus grande place à donner aux légumineuses, aux produits céréaliers complets, aux légumes, aux fruits, ainsi qu'à certaines huiles végétales (...), la nécessité de limiter la consommation des viandes (...), de diminuer les teneurs de certains contaminants de l'alimentation (arsenic inorganique, acrylamide, plomb) (...) ». Source Anses : <https://bit.ly/2jO9RbL>

³ Il s'agit du Programme National Nutrition Santé. « Des limites de consommation sont précisées pour la viande rouge et la charcuterie. Est mis en avant l'intérêt de privilégier des aliments cultivés selon des modes de production diminuant l'exposition aux pesticides pour les fruits et légumes, les légumineuses, les produits céréaliers complets, et de varier les espèces et les lieux d'approvisionnement pour les poissons ». Source : HCSP <https://bit.ly/2H13OLS>

ATELIER 1 : Quels leviers territoriaux dégager de nos expériences pour réussir cette transition ?



Aide à la réflexion

- Comment mettre en valeur la spécificité des territoires et pour quelles productions de valeurs ? À chaque territoire des solutions différentes ?
- L'accès au foncier pour l'installation de nouveaux paysans : quelles solutions développer ?
- Quelles conditions réunir pour encourager/accompagner les acteurs du secteur agricole à entrer dans une démarche de transformation/diversification de leurs pratiques en partant de l'ensemble des potentialités d'un territoire ?
- Comment mieux articuler circuits-courts et alimentation pour tous, selon la définition des circuits-courts économiques et solidaires du Labo de l'ESS (Lien social, transparence, coopération et équité) ?
- Quelle viabilité économique des projets agricoles et alimentaires à dimension territoriale ? Quels obstacles surmonter ?
- Quels modes de consommation privilégier ?



LE PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE

« Est-ce une conception géographique, administrative ? Adoptons-nous une conception plus micro ? ». Certains ne souhaitent pas qu'il y ait une forme de clivage entre territoire et filière. Sur cette notion de territoire, « le périmètre va changer d'un projet à l'autre. Il faut garder un certain pragmatisme dans la coopération ». L'échelon territorial cristallise beaucoup d'espoir, mais aussi certaines limites puisqu'il y a des questions structurelles qui lui échappent, notamment : les modes de vie mondialisés, les enjeux législatifs, la concentration des centrales de distribution...

« Parfois, l'échelle est beaucoup plus grande que ledit territoire et les pouvoirs ne sont pas réellement détenus au sein du territoire ». Il est envisageable de créer de nouveaux espaces ou bien de faire venir les collectivités dans des espaces existants (les AG des coopératives, par exemple), et d'inviter les coopérateurs économiques dans les Conseils de développement.

« TRANSITION » NE SE RÉSUME PAS À « CIRCUITS COURTS »

« Le local seul ne suffit pas ». L'expérience innovante de Barjac (dans le Gard) a montré certaines limites¹. Aujourd'hui, la France importe près de 30% des produits bio consommés. Dominique Hays a rappelé que l'on parlait « de transition et non de révolution », comme d'un passage d'un état à un autre à un rythme lent, et ce malgré l'urgence. Il cite l'exemple de producteurs partenaires de Bonduelle à qui il a été demandé de passer 10% de leur production en bio. Selon lui, il n'est pas pertinent de demander à ces producteurs de passer en circuits courts alors qu'ils bénéficient de conditions sociales et environnementales qui semblent plutôt bonnes en passant par des entreprises de transformation qui œuvrent pour une production plus importante en bio. L'ESS peut apporter sa part de solutions mais n'a pas la réponse à tout.

LES ACTEURS ET LEURS BESOINS COMME POINT DE DÉPART

La nécessité de partir des besoins des acteurs pour pouvoir les faire travailler ensemble a été soulignée, comme principal moteur de la coopération :

- Les citoyens, avec une prise de conscience autour de l'alimentation ;
- Les agriculteurs, avec la transition vers des projets de diversification et des changements de systèmes ;
- Les collectivités locales, territoriales et les Métropoles, mais aussi l'État pour la mise en place de normes ou de labels ;
- Les associations engagées sur des sujets transverses ;
- Les universitaires, en particulier pour la recherche-action.

¹ La commune de Barjac a été pionnière du bio à la cantine et l'engagement de son maire, Edouard Chaulet a été mis en lumière par le documentaire du réalisateur Jean-Paul Jaud, « Nos enfants nous accuseront ». Pour passer son village au tout bio, l'association Terre de Liens a été créée à l'occasion du projet de reprise de La Grange des Prés, vaste mas de 120 hectares, cultivé de façon intensive pour une reconversion en bio. Après sept années, le pari est réussi pour l'école mais le bilan est mitigé, plus globalement. Toutes les terres ne sont pas occupées. Sources : Le Midi libre <https://bit.ly/2K3WiRt> et Terre de liens <https://bit.ly/2i6WBU1>

Les besoins des agriculteurs

> STOPPER LA COURSE À L'AGRANDISSEMENT ET À L'ENDETTEMENT

L'absence de la FNSEA lors du séminaire, représentant 320 000 agriculteurs¹, a été regrettée. « *Comment accompagner les producteurs pour qu'ils reterritorialisent leurs exploitations et leur système agricole ?* », s'est-on interrogé. Les structures agricoles ont besoin d'outils d'ingénierie et d'appui pour repenser leur système capitalistique. Aujourd'hui, la réponse des techniciens, Chambres d'agriculture, banquiers, laiteries (etc.), porte sur une course à l'accroissement de : la production, la taille des exploitations et leurs performances, course qui les enferme dans « un cercle vicieux ».

« *Quelle solution territoriale construire sur le désendettement, la réallocation d'investissement et de financement dans la transition agricole ?* ». Les revenus de nombreux agriculteurs sont souvent trop faibles, voire nuls, et ne sont pas proportionnels à cette course à l'agrandissement. « *C'est l'un des rares secteurs où il y a de la vente à perte, avec un taux de suicide important* ».

Jean-Luc Pruvot, éleveur laitier et président de FaireFrance, cite l'exemple de collègues producteurs de lait qui, en doublant leur capacité de production, ont dû assumer 15h de traite par jour, sans compter toutes les autres tâches. De nombreux producteurs veulent « être compétitifs » et suivre les cours mondiaux des matières premières. « *Nous sommes au bout d'un système* ».

¹ Source : www.fnsea.fr



> PARTIR DU COÛT DE PRODUCTION

Produire un litre de lait coûte 35 centimes, sans compter le salaire de l'éleveur. Au coût de 45 centimes, il peut se dégager un Smic et demi, c'est-à-dire en moyenne 60 heures de travail par semaine, à 1 800 € par mois. « *Nous allons voir les centrales d'achat, en leur disant que notre prix n'est pas négociable et refusons de vendre s'ils négocient le prix. Nous sommes peu nombreux pour l'instant, mais présents sur tout le territoire français et nous produisons 9 millions de litres de lait (pour 2017), ce qui ne représente rien* ». Jean-Luc Pruvot a insisté sur l'importance de s'inscrire dans des démarches européennes, en lien avec la régulation de l'Union. « *Nous avons anticipé qu'avec la fin des quotas laitiers, ce serait catastrophique, ce qui est le cas* ».

Les États généraux de l'alimentation ont servi de cadre pour tenter de renverser la construction du prix à partir du coût de production. Les discussions sont toujours en cours. « *Nous sommes des milliers de coopératives, mais face à quatre centrales d'achat avec qui traiter* », a justifié le représentant de Coop de France. L'organisation rassemble 2 500 coopératives agricoles et alimentaires françaises et représente 40% du chiffre d'affaires du secteur de l'agroalimentaire français, et une marque sur trois. « *Je préfère parler des transitions au pluriel, plutôt que de la transition. La transition agroécologique est nécessaire, mais pour paraphraser le ministère, il faut y ajouter le mot solidaire* », a souligné Benjamin Perdreau.

> SORTIR DE LA CAPTIVITÉ DE LA FILIÈRE ET SE DIVERSIFIER

Pour Philippe Desnos, du réseau TRAME¹,
« Les producteurs sont souvent enfermés dans une logique filière plutôt que dans une approche territoriale. Quand la filière facture le produit à la place du producteur, il y a une désappropriation du produit et parfois, du mode de production quand il doit répondre à un cahier des charges ». **Se réapproprier la décision paraît fondamental.** La diversification dans les énergies renouvelables est intéressante également de ce point de vue.

Pour Jean-Luc Pruvot, les agriculteurs sont les premiers à pouvoir changer les choses. « Nous sommes fautifs, nous agriculteurs, de notre situation car nous ne nous sommes pas pris en main. Trop d'intermédiaires se sont occupés de la commercialisation et nous ont enfermés dans un système dans lequel nous ne réfléchissons plus ». Dans son secteur, il côtoie de nombreux agriculteurs qui ignorent ce que fabriquent les laiteries avec leur matière première.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT)² élaborés par les acteurs d'un territoire sont un levier pour structurer des filières et restaurer des liens entre ville et campagne. Des réformes sur des zones défavorisées sont en cours et vont probablement entraîner des changements de pratiques pour les agriculteurs.

> DES CAS DE RÉUSSITES AGRICOLES

Certaines expériences prouvent la possibilité de changer le rapport de force et de mettre en place des modèles qui fonctionnent, d'un point de vue économique, social et environnemental. « FaireFrance », collectif de producteurs de lait créé à la suite de la crise laitière de 2009, a su imposer son prix de vente sans négociation. Pour le président de FaireFrance, la réussite de la coopération avec la grande distribution « relève de l'ordre de la relation humaine. Nous avons tous cherché le gagnant-gagnant ». C'est grâce à des rencontres entre individus que les sujets ont pu avancer. Le cas de réussites comme Biolait, qui répond à une demande des consommateurs, et de la coopérative Jeune Montagne ont été cités. Pour Dominique Hays, il faut démarrer par le levier collectif, puis le levier territorial, et ensuite « faire filière ». Les participants se sont demandés : « Comment faire pour que les bonnes solutions fassent école ? ».

¹ TRAME est un réseau de collectifs agricoles. Il accompagne des acteurs qui sont globalement dans la transition agroécologique (agriculture de conservation des sols, méthaniseurs, composteurs, groupes d'échanges techniques et de réflexion).

² « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire. Ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire ».

Source : Ministère de l'agriculture & de l'alimentation <https://bit.ly/2G2Q8hP>

> L'ENJEU DU FINANCEMENT ET DU FONCIER

Les questions de financement sont bien entendu directement liées à la problématique du foncier, mais pas seulement. Puisque la transition écologique dans son ensemble nécessite d'être financée, « pourquoi ne pas créer un revenu lié à la transition par des soutiens de l'État et des collectivités locales ? ». Des financements privés de type PSE (paiements pour services environnementaux) peuvent également être envisagés.

L'accès au foncier représente l'un des principaux freins pour les acteurs de la transition. L'achat de terres par des acteurs publics, la création de coopératives foncières, la mise en place de baux environnementaux par les collectivités... sont autant d'outils intéressants qui existent et qui ont besoin d'être connectés.



Focus sur le bail rural environnemental (BRE)

« Le bail rural à clauses environnementales est une forme de bail rural prévue par la loi d'orientation agricole du 20 janvier 2006 et créée par décret du 8 mars 2007 n° 2007-326. Il vise à garantir des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles qu'il désigne.

Ce bail permet d'inscrire dans la gestion d'un site une liste limitative de pratiques culturales susceptibles de protéger l'environnement. Le bénéfice environnemental est supposé durable, car le non-respect par le (re)preneur des clauses environnementales inscrites dans le bail peut conduire à sa résiliation. Il permet ainsi d'encourager les partenariats public-privés entre collectivités publiques et agriculteurs pour la protection de milieux, d'espèces et de ressources naturelles.

Le bail rural à caractère environnemental est prévu dans les cas suivants :

- *lorsque le bailleur est une personne morale de droit public ou une association agréée de protection de l'environnement ;*
- *pour tout bailleur et quel qu'en soit la localisation, pour maintenir des pratiques ou des infrastructures écologiques déjà en place ;*
- *pour les parcelles ayant fait l'objet d'un document de gestion officiel, en conformité avec ce document et situées dans : des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) ; des zones de rétention des crues ; des zones de mobilité des cours d'eau ; des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) ; des terrains du Conservatoire du littoral ; une réserve naturelle ou dans le périmètre de protection d'une réserve ; un site classé ou inscrit ; un site Natura 2000 ; un périmètre de protection des captages d'eau potable ; une zone d'érosion ; des zones soumises à un plan de prévention des risques naturels prévisibles »¹.*

¹ Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, avril 2016. <https://bit.ly/2xyR3Yo>



Pour Liliane Piot, « *si il n'y a pas de foncier, il n'y a pas d'alimentation* ». Acheter des terres pour les agriculteurs par des initiatives telles que Terre de Liens implique de lever 75% des fonds localement. Il faut donc mobiliser des investisseurs autour des fermes qui insèrent leur projet dans une dynamique territoriale. Les besoins de formation des futurs paysans de demain pour la transmission et l'installation des fermes ont été cités comme levier. S'installer en tant que nouvel agriculteur lorsque l'on n'est pas issu du milieu est plus compliqué : pas de réseau, pas de transmission du foncier, pas de débouchés...

« Nous organisons de l'accompagnement de citoyens mais aussi de professionnels, à travers des outils :

- *La coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP) qui permet de tester son activité.*
- *Le stage paysan créatif qui permet de consolider son projet et de le peaufiner, y compris sur le plan économique (accompagnement technique et d'installation sur le territoire, fait également par des professionnels, des citoyens et des élus qui créent un environnement favorable).*
- *Le portage temporaire pour financer les premiers investissements, à hauteur de 40 000 € pour l'instant, qui permet d'avoir une année de production devant soi en trésorerie (transmissibles à un éventuel autre porteur de projet, si besoin) ».*

L'achat de terres par les collectivités pour préserver le foncier, éviter l'étalement urbain et pérenniser l'agriculture périurbaine font partie des solutions. Nantes Métropole, par exemple, s'est engagée depuis 2000 pour la préservation de sa ceinture agricole et de son identité paysagère. 60 % du territoire de la Métropole est occupé par l'agriculture périurbaine, partagée entre espaces urbanisés, naturels et agricoles. 3 700 ha de friches récentes ont été identifiés pour la remise en culture, soit 20% des terres agricoles.

Sur l'augmentation de l'intensité capitalistique des exploitations, il faut prendre en compte les coûts des terres, mais aussi du bâti et des machines. Avec Terre de Liens, les terres et les bâtis sont rachetés ensemble. L'association réfléchit au rétablissement d'un bail qui a existé avant la révolution, principalement en Bretagne, nommé « *le bail à domaine congéable* ». Il permet de séparer le temps du bail, la propriété de la terre et celle du bâti. Celui qui détient le bâti est celui qui l'utilise, il peut l'adapter à son rythme et son usage.



> LE STOCKAGE ET LA LOGISTIQUE LOCALE

Les silos de stockage ne seraient pas adaptés à la rediversification des productions et apparaît comme un chaînon manquant. Pour Dominique Hays, de petits agriculteurs qui mutent vers la bio pourraient être intéressés par « *des solutions ESS en stockage froid* ». Ce sont des sortes de chambres frigorifiques. Les modes de production sont souvent pointés en raison de leurs impacts environnementaux, mais les transports sont également à prendre en compte. De plus, **l'accent est souvent mis sur la production et la consommation, mais encore très insuffisamment sur la transformation.** Le besoin de réorganiser les filières dans une optique de transition est fortement pointé.

Un gros enjeu demeure sur le manque de mutualisation et de logistique pour assurer cet accompagnement au changement. « *L'ESS est-elle réellement en capacité de déployer la logistique adaptée aux filières de proximité ?* », se sont demandés certains participants. **La mutualisation des chaînes logistiques peut être un axe de façon à assurer une meilleure rentabilité des systèmes locaux.** Il peut s'agir de créer des plateformes de collecte et de distribution faisant le lien avec des coopératives de consommateurs, pour reterritorialiser le système alimentaire et contrer le niveau GMS (grandes et moyennes surfaces).

Le témoignage de Tom Boothe, fondateur du supermarché coopératif La Louve, est éclairant. Aux États-Unis, les intermédiaires sont bien identifiés et davantage professionnalisés ; la mise en place du modèle en France est plus délicate. Tom Boothe souligne qu'il ne serait pas logique, dans le cas de La Louve, de s'approvisionner en direct auprès des producteurs car ce serait non-écologique du point de vue des transports. Mathilde Douillet abonde dans le même sens: le point commun des projets soutenus par la Fondation Daniel et Nina Carasso qui fonctionnent est d'avoir trouvé « *un nouveau créneau logistique, notamment en restauration collective* ».





LA CRÉATION ET LA MESURE DE VALEUR PLURIELLE

La vision en vigueur de la mesure de la valeur est assez étroite puisqu'elle ne calcule que le capital économique. **Les externalités positives (écologique, sanitaire et sociale) devraient aussi être évaluées.** Une meilleure prise en compte des biens communs de l'eau et de la biodiversité doit être instaurée. Les politiques publiques, entre autres acteurs, jouent un rôle sur la prise en compte de la rémunération de ces services sociaux et environnementaux par des modèles agroécologiques, comme la restauration de la qualité des sols. Ces derniers pourraient être pensés dans la nouvelle PAC.

La question se pose de la création, de la production et de la répartition de la valeur (pas seulement monétaire) entre les acteurs. Entrent alors en jeu de nouveaux indicateurs ou l'utilisation d'indicateurs alternatifs de richesse existants, ainsi que l'application de la comptabilité verte. « *Cela soulève la question du rapport entre la comptabilité et la fiscalité. Cette dernière a un rôle incitatif, par exemple sur un modèle bonus-malus qui ne peut se traduire que dans les comptes* », a relevé Patrick Viveret.

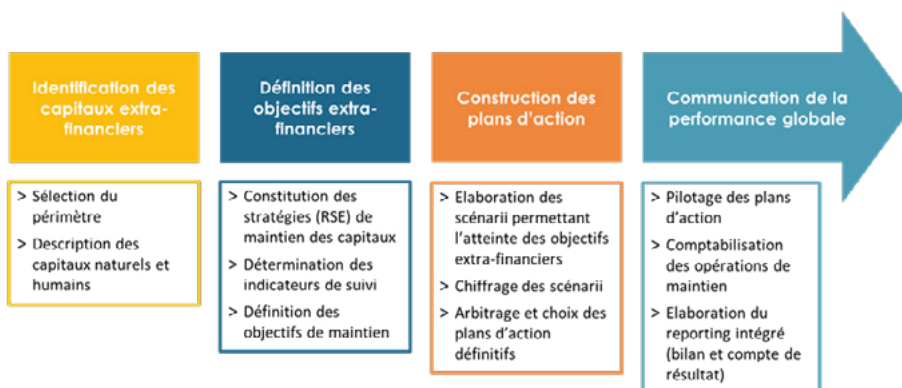


Focus sur la comptabilité environnementale

Dans une optique de développement plus soutenable, le capital doit être considéré comme un concept systémique recouvrant trois capitaux : financier, naturel et humain (Pearce et al., 1989).

La **comptabilité environnementale**, aussi appelée « durable » ou « verte » a été modélisée à travers la **méthode CARE** (Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement). Elle étend les principes de la comptabilité traditionnelle, avec pour objectif de faire figurer les **capitaux naturels et humains** (critiques) au **passif du bilan** des entreprises.

Elle a été conçue en 2012 par Jacques Richard, à l'Université de Paris-Dauphine. « *Un nouveau concept de profit apparaît, permettant d'éviter des phénomènes de dumping social et environnemental et de distribution de dividendes fictifs* », explique le chercheur¹.



¹Source : J. Richard, Comptabilité et Développement Durable, Editions Economica, 2012.
Schéma fourni par le Cabinet ComptaDurable

Les outils et plans d'action des pouvoirs publics

Des dispositifs réglementaires, des mesures ou actions publiques peuvent servir de prétextes pour entamer une transition et devenir des leviers de transformation. Certains outils existent mais sont insuffisamment utilisés par les acteurs publics.

> LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

À maintes reprises, a été souligné la place prépondérante des collectivités dans la transition, car elles disposent d'un certain nombre de compétences leur permettant d'agir. Quelques-uns de leurs leviers: « *l'organisation de l'espace urbain, les questions de foncier, la gestion des déchets, la restauration collective...* ». Elles sont clés dans la connexion des acteurs sur les territoires, qui ont intérêt à obtenir une reconnaissance institutionnelle de leur coopération

Focus sur Grande-Synthe

Cette commune du Nord, comptant 25 000 habitants près de Dunkerque, sert près de 500 repas quotidiennement 100 % bio dans les restaurants scolaires. Dans le cadre de sa démarche de transition, la commune a l'ambition de mettre en œuvre un système alimentaire local (production, distribution, consommation) à la fois plus ancré dans le territoire, plus résilient et durable, qui puisse « *s'adapter aux changements climatiques* » en cours, « *réduire sa dépendance aux énergies fossiles* », et « *faciliter l'accès à une nourriture saine pour tous aujourd'hui et demain* »¹. Son maire, Damien Carême, et son équipe municipale se sont demandés : « *Comment se nourrir correctement dans cette ville qui enregistre un taux de chômage de 24 % ?* »². Parmi les solutions mises en place : les cantines 100 % bio, de nouveaux jardins partagés, la naissance d'un groupement d'achat initié par la ville, la plantation d'arbres fruitiers dans l'espace public, le projet pilote de « *ferme urbaine et d'incubateur paysans* ».

La municipalité a racheté une dizaine d'hectares de terres agricoles pour en faire un projet de ferme urbaine multi-services, souhaitant apporter des réponses concrètes face « *au défi du chômage* » et « *aux difficultés rencontrées sur le territoire en termes de maintien et de transmission d'activités maraîchères de proximité et de qualité* ». Ce projet s'inscrit dans une action collective, notamment avec la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il s'agit de développer l'agriculture biologique sur son territoire, de permettre l'approvisionnement de la restauration collective de la commune en produits bio, et de renforcer les circuits courts alimentaires, tout en développant un volet pédagogique à destination du grand public. Les candidatures des futurs maraîchers sont actuellement à l'étude, pour une installation à l'automne 2018³.

¹ Source : Mairie de Grande-Synthe, ville durable <https://bit.ly/2rYTZY0>

² Source : Reporterre <https://bit.ly/2dq3Ca9>

³ Source : La voix du Nord.





Le rôle des collectivités est également essentiel pour orienter les appels d'offres. La réforme du code des marchés publics en 2015 permet d'intégrer de nouveaux critères. Les acheteurs peuvent intégrer non seulement le prix, mais aussi des clauses sociales et environnementales dans l'appel d'offre. Un avis a été publié par le CESE : **les collectivités ne se sont pas suffisamment approprié cette modification, seuls 15% des 200 milliards d'euros d'appels d'offre sur le marché public français prennent en compte le social et environnemental.** Il faut continuer à se poser la question de la pérennisation de certains modèles de ville « *qui ont des subventions susceptibles de s'arrêter un jour ou l'autre* ». Laurent Bennet, représentant le Crédit Agricole, souligne la problématique du budget, le prix des produits locaux étant plus élevé. Le portage et la volonté politique peuvent faire toute la différence malgré les difficultés et les freins.

« *Rennes est partie d'une problématique de qualité de l'eau et l'a liée à la transition des modèles, puis aux pratiques alimentaires* ». La Ville et la Métropole se sont engagées dans le pacte de Milan, aux côtés de 152 autres collectivités (dont Paris, Marseille et Nantes). Elle affirme ainsi « *une volonté politique claire d'aller vers des systèmes alimentaires territoriaux durables* »¹. Pour la Ville de Paris, par exemple, c'est le Plan Climat qui a été un déclencheur. Cela peut aussi être le cas de démarches de captages d'eau potable (Cf séquence 2). Les pouvoirs publics peuvent apporter leur soutien à des innovations portées par certains OPCI (Organismes de Placement Collectif Immobilier), a expliqué l'un des participants.

¹Source : Métropole de Rennes <https://bit.ly/2tdxzFJ>





Focus sur l'autonomie alimentaire des territoires

Mouans-Sartoux : régie municipale agricole

« Mouans-Sartoux est en train de devenir une ville modèle à l'échelle européenne », a affirmé un intervenant. Pour parvenir à l'objectif de gouvernance alimentaire, la ville, qui manquait d'exploitations agricoles sur le territoire, a décidé de créer une régie municipale agricole, une première en France. « Le concept : achat (sous forme de préemption) du domaine agricole de Haute-Combe à l'orée du centre-ville, recrutement et installation d'un agriculteur au statut communal, développement de cultures de légumes de plein-champ ou sous-tunnel froid en agriculture biologique sur quatre hectares. En pratique, un fonctionnement simple : production, récolte et livraison aux cuisines ».¹



D'autres initiatives innovantes au sein des collectivités

« Les régions comme PACA ou Nouvelle-Aquitaine, ou le département de la Drôme font des choses intéressantes ». Le rapport du cabinet Utopies, sur l'autonomie alimentaire des villes, apporte de nombreux éclairages. Albi est la première ville française à avoir lancé un programme d'autonomie alimentaire et pourrait atteindre 95% de son objectif, « si les ressources agricoles locales marchandes étaient intégralement orientées vers la demande locale ». Avignon est l'aire urbaine la plus autonome au plan alimentaire, en particulier sur les fruits et légumes (parmi les cent premières par la taille, avant Valence, Nantes et Angers). « Cependant, Nantes et Angers présentent une plus grande diversité en termes de besoins agricoles couverts par l'offre locale »². Dix des trente premières aires urbaines les plus autonomes sont localisées dans deux régions : Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Toujours selon l'analyse du cabinet Utopies, « le potentiel agricole local des 100 premières aires urbaines pourrait couvrir plus de 54% des besoins agricoles (exprimés en euros) actuellement incorporés dans l'ensemble de la consommation alimentaire des ménages locaux ».

> LE RÔLE DE L'ÉTAT

L'État a un rôle à jouer à travers la législation et la réglementation. Sur l'agriculture biologique, la question se pose du modèle choisi : intensif et industriel, ou paysan et de proximité. Les coûts ne sont pas les mêmes. Cependant, le facteur temporalité est à prendre compte. « Le coût de la bio du futur ne sera forcément pas le même que celui d'aujourd'hui ».

¹ Source : Restauration bio durable à Mouans-Sartoux <https://bit.ly/2k8l2x6>

² Cabinet UTOPIES, Autonomie alimentaire des villes, Note de position, mai 2017 <https://bit.ly/2tXc2ht>

La labellisation pourrait devenir une prescription normative et contraindre les acteurs à reterritorialiser et créer d'autres systèmes de relations commerciales, a suggéré Blaise Desbordes, de Max Havelaar. Ce serait une forme d'extension du commerce équitable au Nord. Les labels sont trop souvent laissés aux mains des entreprises privées, alors que les pouvoirs publics pourraient s'en saisir. La bio a fait du chemin, avec une volonté des producteurs de nationaliser le label. Ce ne sont pas forcément des outils territoriaux qui permettent la mutation du territoire. Les labels, impliquant la définition d'un cahier des charges, sont un puissant outil de politique publique. Le label du commerce équitable porte des enjeux économiques, humains et écologiques.

Il s'agit de faire de l'encapacitation¹ de l'acteur local, en lui donnant plus d'autonomie à travers plusieurs moyens : un prix minimum garanti qui permet de faire face aux fluctuations ; une prime de développement qui représente généralement environ 10% du prix du produit et dont l'usage est décidé collectivement. Elle peut être utilisée « pour rendre plus performants les moyens de production », pour « servir à mettre en place des outils économiques et sociaux : caisse de crédit, formation des membres de la coopérative », mais aussi pour répondre à des besoins sociaux spécifiques du territoire².

RENFORCER LES MOYENS FINANCIERS DES TERRITOIRES

Le financement est souvent un frein aux nouveaux projets. Les partenaires financiers, que ce soient des banques ou d'autres, « sont peu outillés pour analyser la viabilité économique de nouveaux systèmes plus complexes », ont analysé les participants. Certains fonds ne conviennent pas forcément aux projets (de par leurs origines, leur accessibilité, leur montant...). « Parfois aussi, les acteurs ne souhaitent pas faire appel à des fonds privés pour des questions d'éthique ».

Pour certains, les projets de transformation du territoire partent d'abord d'une volonté politique, mais elles ont besoin d'une ingénierie financière. Les collectivités ont, la plupart du temps, des moyens insuffisants. Elles peuvent notamment s'appuyer sur des financements européens. Il manque des outils qui ne soient pas seulement « saisissables par de gros acteurs » comme les régions ou les métropoles, car « les bailleurs préfèrent souvent de gros projets ». La question se pose :

« est-ce que cela doit passer par une loi complétant les compétences des communautés de communes ? ».

¹ L'encapacitation, traduit de l'anglais « empowerment », désigne « le processus par lequel un individu et/ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action lui permettant d'accéder au pouvoir individuel et collectif. [Cette notion] articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder ». C. Biewener, M.-H. Bacqué, « Empowerment, développement et féminisme : entre projet de transformation sociale et néolibéralisme », in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer (dir.), La démocratie participative. Histoire et généalogie, Paris, La découverte, 2011.

² Source : Max Havelaar France <https://bit.ly/2L7WPTQ>

David Fimat cite l'exemple de la démarche « Stimuler le Territoire par l'Emploi et les Projets », initiée par la Communauté de Communes Aunis Sud, avec l'Association de Formation et d'Information des Paysans et des Ruraux (AFIPAR)¹. « Les objectifs de la démarche sont multiples : faire émerger des idées, des initiatives et les accompagner, concrétiser des projets d'emplois, d'activités et de service dans le territoire pour favoriser le développement local, initier une démarche partenariale sur l'emploi et la création d'activités »².

LE LEVIER CITOYEN / CONSOMMATEUR ET LE LIEN CAMPAGNES – VILLES



L'un des leviers essentiels évoqués pour soutenir le financement est constitué par le citoyen désireux de faire le lien entre la ville et la campagne pour assurer une meilleure connexion entre producteurs et consommateurs, que ce soit dans la construction de circuits courts ou de circuits plus longs. Le réinvestissement dans le local est un axe de développement qui fonctionne sur certains territoires. Il y a une forte attente d'alimentation alternative de la part des urbains.

Le cas innovant de la marque « C'est qui le patron ! » a été cité ; elle est née de démarches participatives des consommateurs et rémunère équitablement les producteurs, tout en étant vendue en grande distribution. Le numérique incarne l'un des moyens de cette mise en relation.

Un nombre croissant d'outils existent pour soutenir le développement d'une alimentation différente,

notamment les plateformes de crowdfunding (MiiMOSA, Blue Bees, AgriLend, Bulb in town, La Cagnotte des Champs, Zeste...). Impliquer les habitants dans une perspective d'amélioration du cadre de vie peut participer au succès des projets.

Philippe Pointereau de Solagro a rappelé le rôle fondamental de l'assiette, citant Claude Gruffat, président de Biocoop. Ce dernier parle de voter avec son assiette dans son livre, *Les dessous de l'alimentation bio*. « La Bio, la permaculture, les coopératives ont les solutions de résilience. Se prémunir des pratiques de la grande distribution, du bio industriel et des labels au rabais paraît idéaliste, c'est en fait vital. Et si la bio était un projet de société, non pas un marché ou le choix de quelques-uns, mais notre seule voie ? », dit l'auteur.

¹ Le projet associatif de l'AFIPAR : Agriculture durable (concrétiser vos idées avec tous les acteurs du monde rural) ; création d'activités (accompagner les porteurs de projet) ; initiatives locales (favoriser l'implication citoyenne). L'AFIPAR s'appuie sur les valeurs de l'éducation populaire (capacitation, collectif, démocratie...). Source : site du Réseau Régional des Circuits Courts <https://bit.ly/2L4hS9O>

² Source : Communauté de communes Aunis Sud <https://bit.ly/2wLpMBR>

L'ENJEU DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Pour la plupart des participants, l'éducation représente un enjeu essentiel et se décline dans plusieurs domaines : l'éducation au goût, au gaspillage alimentaire, aux valeurs autres que monétaires... Les différentes formes d'ateliers pédagogiques en milieu scolaire sont des pistes indispensables pour acculturer les jeunes générations. Divers acteurs sont parties-prenantes et doivent porter parallèlement l'ambition d'une accessibilité à une alimentation saine pour tous : l'État, les collectivités, les entreprises, les associations, les citoyens.

À l'issu de cette séquence, Hugues Sibille souligne notamment l'importance de l'éducation populaire pour agir en faveur de la transition alimentaire, ainsi que le rôle que la coopération agricole peut jouer pour devenir un levier essentiel dans cette transition, à l'image du témoignage de la coopérative les Fermes de Figeac dans la séquence suivante.





SÉQUENCE



2.

LES EFFETS DE LA COOPÉRATION ENTRE ACTEURS DES TERRITOIRES POUR RÉUSSIR LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

L'INNOVATION AU CŒUR DU PTCE – LE CAS DE FIGEAC



Le deuxième temps de cette rencontre a été introduit par Dominique Olivier, Directeur de la coopérative Les Fermes de Figeac et du pôle Figeactors. Ce PTCE a été créé en 2015 et prend la forme d'une association dont l'objet est de favoriser, développer, mettre en œuvre les coopérations, mutualisations et synergies entre ses membres et les acteurs du territoire.

Se saisir de l'enjeu de distribution

Située au nord du département du Lot, à la limite du Cantal (Région Occitanie), Fermes de Figeac est l'une des plus petites coopératives agricoles de France, créée en 1985 pour défendre et diversifier les revenus des producteurs. Ces derniers ne représentent que 9% de la population active, contrairement aux idées reçues sur la ruralité (loin derrière l'artisanat et l'industrie aéronautique). Sur un territoire de montagnes qui s'était désertifié, la capacité d'embauche de la coopérative a été multipliée par plus de vingt depuis sa création, avec 170 salariés aujourd'hui (filiales comprises). Pour contrer la perte de valeurs, liée à la commercialisation de produits mondialisés exportés, les acteurs de Figeac ont souhaité se saisir de l'enjeu de la distribution, en valorisant les produits du terroir dans les magasins partenaires (notamment Gamm Vert). D'un objectif de vente de 150 000€ au début 2000, la coopérative est passée à plus de 6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017.



Une coopérative de territoire – Diversification dans les énergies renouvelables

Fermes de Figeac poursuit une diversification continue qui fait d'elle une véritable coopérative de territoire. Souhaitant valoriser les ressources locales (soleil, vent, bois, méthane...), elle a fait le pari de construire la première centrale photovoltaïque de Midi-Pyrénées. La dizaine d'hectares de panneaux solaires sur les toits des 461 bâtiments (surface croissante au fil du temps) lui permettent d'être autonome en énergie : elle produit autant qu'elle consomme. Le premier parc éolien du Lot a été construit sur un modèle de financement citoyen participatif, produisant aujourd'hui l'équivalent de la consommation en électricité du grand Figeac (soit plus de 40 000 habitants). Le territoire, représentant un rayon de 20 km, a été évalué via l'outil ClimAgri®, et est aujourd'hui neutre en carbone¹. Quatre sites de méthanisation sont en projet, participant à changer les modèles agricoles (diminution du nombre de vaches).

Un PTCE : petite enfance, insertion, transformation, éco-activités

Pour structurer et développer la mutualisation, le PTCE a été créé en 2015 via l'association Figeacteurs - La Fabrique, « sorte de coopérative holding ». La question s'est posée sur l'attractivité du territoire pour faire venir de jeunes actifs. Le besoin de places en crèche était alors incontournable. Les communes n'ayant pas les moyens, six entreprises du pôle se sont réunies pour monter une nouvelle structure. Autre exemple structurant, APEAI Figeac, membre du pôle spécialisé dans l'accompagnement de personnes handicapées (activités de blanchisserie, cuisine, service traiteur, foyer, hébergement...) participe à la co-construction d'une légumerie et d'une conserverie, valorisant les produits locaux.

Aujourd'hui, le PTCE est actif dans des domaines très variés : stratégie territoriale (emplois et compétences, projets paysagers et architecturaux...) ; appui au développement économique et insertion (accompagnement RH de TPE en milieu rural, plateforme de services mutualisés...) ; distribution alimentaire en circuits de proximité et restauration ; économie circulaire et éco-activités (énergies renouvelables, valorisation de bois local, distribution de matériaux de construction...). Avec 650 adhérents et 17 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé, le pôle Figeacteurs fait partie des 30 premières entreprises du Lot. Aujourd'hui, les membres actifs du PTCE comptent 2 000 salariés et plus de 60 entreprises sont impliquées. Cette innovation territoriale ne serait pas possible sans mutualisation et coopération.

¹ ClimAgri® est un outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME, qui a été initialement développé par Solagro et Bio Intelligence Service. Trois types d'indicateurs : consommations d'énergie de l'agriculture, émissions de gaz à effet de serre et de polluants, production de matière première agricole. Une soixantaine de territoires se sont lancés dans la démarche. Source : ADEME <https://bit.ly/2lxE5yv>

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

L'ouverture de la seconde séquence est poursuivie par Paul Mazerand, animateur du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (Rn PAT), dont l'objectif est de favoriser les échanges, capitaliser les bonnes pratiques, produire des outils méthodologiques et contribuer à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes. « *Les relations entre villes et campagnes sont au cœur du projet du Rn PAT* »



Un réseau multi-acteurs

Le RnPAT est un projet du Réseau rural français (RRF) porté par Terres en villes, un réseau qui fait travailler les agglomérations (au sens administratif) avec les Chambres d'agriculture départementales sur les thèmes de l'agriculture (péri)urbaine et de l'alimentation. Le RnPAT s'est élargi à d'autres acteurs dès 2016 et poursuit cette ouverture : à ce jour, 62 membres issus des 3 mondes (institutionnel, économique, société civile). Les deux co-pilotes sont Terres en villes et Chambres d'agriculture France (APCA).

Loi d'avenir de l'agriculture et de la forêt

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) donnent un cadre d'actions partenariales dans les territoires autour des enjeux alimentaires. Le dispositif PAT apparaît dans la Loi d'avenir de l'agriculture et la forêt de 2014 (LAAF).



Politique publique sur l'alimentation¹

Les objectifs annoncés étaient de cent PAT en 2017 et cinq cents en 2020. Le soutien à leur émergence apparaît dans les différents appels à projets du Programme national pour l'alimentation, lancé par le ministère de l'Agriculture et l'ADEME. Ce programme est le cadre dans lequel se construit la politique publique sur l'alimentation. Les PAT ont ainsi été cités plusieurs fois aux États généraux de l'alimentation.

¹ Illustration issue de : Plante & Cité, Terres en villes, 2017. Agir pour les agricultures des aires urbaines. Guide d'aide à la décision. Plante & Cité, Angers, 145 p.

Ils ont pour intérêt de mettre autour de la table des acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de dialoguer, et de regrouper des actions (non exhaustif) émanant des six champs de l'alimentaire (présentés dans la fleur de la page précédente) : installation de nouveaux agriculteurs, lutte contre le gaspillage, agriculture biologique, protection de la ressource en eau et de la biodiversité, logistique de proximité, développement de l'approvisionnement local, justice sociale, valorisation des produits locaux et de terroir, etc.

En fonction des acteurs associés dans les PAT et des orientations envisagées dans leur élaboration et mise en œuvre, le RnPAT distingue 3 types de PAT : les PAT Agri-alimentaires ponctuels qui sont principalement issus du monde agricole, souvent limités à des actions de développement des circuits de proximité et peinent encore à gagner les autres mondes, les PAT agri-alimentaires structurants répondant à des demandes du monde agricole mais ayant passé une alliance avec une collectivité porteuse, et enfin les PAT systémiques pour lesquels la collectivité est le plus souvent initiatrice du PAT et mobilisatrice des 3 mondes (institutionnel, économique et de la société civile). En passant du premier type au troisième, les PAT abordent des champs plus éloignés de ceux traditionnellement concernés par l'agriculture. L'innovation du PAT est son approche de nouveaux champs en utilisant la clé d'entrée de l'alimentation... et donc de mettre de nouveaux acteurs, voire de nouveaux services d'une même institution, autour de la table ; de mettre en cohérences différentes politiques et actions par la transversalité du thème de l'alimentation.

Si la coopération entre acteurs permet de réussir à développer des innovations, Paul Mazerand a souligné certaines limites et points de vigilance dans l'élaboration des PAT se rapportant à cette coopération entre acteurs :

« associer une volonté politique forte du maître d'ouvrage à une gouvernance multi-acteurs ouverte aux règles définies ; corriger, chemin faisant, certains travers des démarches participatives ; articuler récit, qualité territoriale et actions pilotes ; installer la gouvernance alimentaire territoriale en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation ».





ATELIER 2 : Comment amener les acteurs du territoire à coopérer autour d'objectifs communs pour rendre plus efficace le processus de transition ?



Aide à la réflexion

- À quelle échelle de territoire coopérer et avec qui pour réussir ensemble la transition agricole et alimentaire ? Comment mutualiser les moyens et connaissances entre les différents acteurs d'un territoire ?
- Pourquoi la coopération transversale dans les territoires pourrait-elle être facteur de développement de nouveaux usages et de nouveaux services ?
- Quels outils mettre en place pour organiser les transferts de savoir et de compétences ?
- Comment faire le lien entre acteurs de la recherche et acteurs territoriaux ?
- Quelles formes de gouvernance favoriser à l'échelle d'un territoire pour développer une stratégie commune associant producteurs, distributeurs, consommateurs, collectivités locales ?



POURQUOI COOPÉRER ?

Certains participants se sont d'abord demandés pourquoi les acteurs pouvaient être amenés à coopérer dans un territoire. Il apparaît clairement que la coopération peut permettre de répondre aux besoins de différentes parties-prenantes et aux enjeux du territoire.

Pour Philippe Desnos, du réseau TRAME les acteurs peuvent être amenés à coopérer par intérêt. Les coûts évités sont un véritable levier pour les collectivités, en particulier sur la santé ou l'environnement (coût du traitement de l'eau, par exemple). Les entreprises, à travers leur politique RSE, peuvent aussi avoir un véritable avantage concurrentiel. La coopération peut être liée à divers objectifs : « *Pour apprendre, dans le domaine agricole notamment ; pour produire ensemble (l'entrepreneuriat collectif, le développement de filière collective) ; pour développer des formes de solidarité alimentaire* ».

D'autres se sont demandés, « *qui allume l'étincelle de la coopération ?* ». Il n'y a pas de règle. Cela peut être la collectivité, les producteurs, les acteurs économiques, etc. Commune, Métropole, Département ou Région peuvent être moteurs pour la restauration collective et « *jouer un rôle d'ensemblier* ».

COOPÉRER N'EST PAS SYNONYME DE TERRITORIAL ET CIRCUITS COURTS

Il n'existe pas d'échelle de territoire, puisque tout dépend de chaque enjeu local. « *Il n'existe rien de pire que des limites territoriales données par le système administratif. Le vrai territoire est un lieu de coopération entre les acteurs* », ou bien celui où l'on accepte « de se confier les uns aux autres ». Selon l'une des participantes : « *Il y a une schizophrénie entre, d'un côté, le discours sur la vocation de l'agriculture à nourrir le monde et à être exportatrice, et de l'autre, celui sur la nécessité de reterritorialiser les circuits* ». Pour Patrick Viveret, la coopération n'est pas forcément synonyme de circuits courts.

Pour Dominique Hays, de l'Ecopôle alimentaire de la région d'Audruicq : « *À la question de la territorialisation va mieux correspondre la question du travail entre pairs, le fait d'encadrer la production de valeur dans le faire ensemble et de ne plus faire de chaîne de valeur qui induit du séquençage et de l'isolement. Ce sont des producteurs qui s'arrangent ensemble, en obéissant à une certaine logique de territorialisation, du type : bons produits aux bons endroits* ». Si les volumes de l'Ecopôle sont encore modestes pour l'instant, peut-être portent-ils les ferments d'un autre système dans les prochaines années. De plus, « *si l'on veut un minimum de cohésion sociale, il faut que ça puisse faire travailler des personnes peu ou pas qualifiées* ».



Comment les acteurs peuvent-ils coopérer ?

> DIALOGUE ET RECONNAISSANCE DES DÉSACCORDS

Un groupe de participants a souligné la nécessité d'associer « *premièrement, la reconnaissance ; deuxièmement, la connaissance ; et troisièmement, la naissance* ».

1. **Reconnaître** l'état des intérêts divergents, leur situation.
2. **Connaître** par la recherche et la connaissance partagée sur le territoire.
3. **Naître** : l'orchestration de la reconnaissance et de la connaissance peut permettre la naissance de la coopération.

Il s'agit de faire « *l'apprentissage de la démocratie des projets* » et de « *trouver un équilibre des participations* ». Il s'agit notamment de ne pas reproduire la forme de coopérative agricole qui a centralisé tous les pouvoirs, ont répété plusieurs participants.

Pour Patrick Viveret, il faut d'abord comprendre les systèmes de représentations de chacun, identifier les zones de débats en évitant les procès d'intention. Il s'agit de « *se mettre d'accord sur les désaccords* », pour lutter contre « *les malentendus, préjugés, pré-supposés* ». C'est l'objectif des ateliers de construction de désaccords. Le rôle de l'ESS pourrait être stratégique pour permettre un dialogue entre acteurs. Il est important de poser un cadre, une méthodologie, « *un climat de confiance* ».

> UN NOUVEAU RÉCIT COMMUN

Pour commencer à coopérer, il faut d'abord dialoguer, ce qui peut être difficile dans un cadre où les acteurs ont des visions différentes. Il faut faire émerger une vision en commun, avant de construire des objectifs communs. Il s'agirait de proposer « *un nouveau récit commun* » pour la transition, selon Patrick Viveret, une ambition partagée pour l'agriculture et l'alimentation de demain. C'est ce qui a permis à l'agriculture intensive de se développer après-guerre, c'est cette vision partagée du progrès et cette ambition de nourrir la France, portée par une combinaison d'éléments : la mobilisation de moyens techniques, humains et financiers importants. « *Il y a aujourd'hui un choc des récits et l'ancien récit se sent culpabilisé, voire diabolisé* ».

Pour partager une vision commune du territoire, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic sur ses forces et ses faiblesses, et de dégager « *un leadership* » pour pouvoir déployer des actions. Le fait d'impliquer les acteurs dans le diagnostic de leur territoire va permettre de faire apparaître la dimension systémique (ascendante). Une fois ce lien établi, quels sont les modes de gouvernance de cette coopération ? Il faut établir des règles d'échanges et une méthodologie. Selon certains intervenants, il y a encore de « *vieilles habitudes de travail* » en silo difficiles à changer.

« *On peut partir de la question de la coopération à travers le transfert de compétences et de connaissances, pour favoriser l'essaimage* ». La recherche sur ce type de nouvelle coopération territoriale et dans le domaine agricole et/ou alimentaire n'arrive souvent qu'a posteriori, la stimulation de l'innovation de projets doit donc être activée. Pour faire émerger « *une vision commune* » et « *la confiance entre les acteurs* », la recherche-action est un bon outil. Les chercheurs peuvent permettre la prise de distance.

> LE CHOIX DU MODE DE COOPÉRATION ET SA GOUVERNANCE

La question se pose du choix du mode coopératif entre agriculteurs pour repenser le système, à l'échelle du territoire. La coopération agricole se réinvente, parfois sous d'autres formes de statuts, et plus largement que la seule activité alimentaire. « *Coopération ne rime pas forcément avec coopérative* ». Il y a des « *formes non institutionnalisées* » qui peuvent être tout aussi efficace. Il faut pouvoir prendre en compte l'évolution des projets.

Parmi les outils de mise en œuvre de cette coopération, ont été cités des exemples généraux et plus particuliers :

- **La Scic** : elle peut notamment permettre à des citoyens une implication concrète dans l'économie rurale, le soutien à des agriculteurs via l'épargne et l'achat de terre.
- **La coopérative d'installation en agriculture paysanne.**
- **Le portage temporaire** qui permet à des producteurs de démarrer leur diversification.
- **La coopération recherche-action et agriculteurs.**
- **De nouvelles installations de projets agricoles** peuvent se mettre en place en nouant des partenariats entre collectivités, propriétaires fonciers (qui ne sont pas forcément sur le territoire) et organisations agricoles.
- Des consommateurs faisant partie de coopératives bio, **soutenant une association d'accompagnement comme Terre de Liens** par une campagne d'arrondi en caisse, pour l'épauler dans ses problèmes de trésorerie.
- **Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)** : Mis en place par la Loi d'avenir 2014, ce sont « *des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux* »¹. Les actions dans le cadre d'un GIEE peuvent bénéficier de majorations dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides. Elles peuvent provenir de plusieurs sources, notamment de financements européens (FEADER, FEDER, FSE...), de l'État, des collectivités territoriales ou d'organismes publics (ADEME, Agence de l'eau...).

¹Source : Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation <https://bit.ly/1MJOMso>





Focus sur les Scop ¹

Les Sociétés coopératives désignent les entreprises à statut Scop (Société coopérative et participative) et à statut Scic (Société coopérative d'intérêt collectif). Soumises à l'impératif de rentabilité comme toute entreprise, elles bénéficient d'une gouvernance démocratique et d'une répartition des résultats prioritairement affectée à la pérennité des emplois et du projet d'entreprise.

« La Scop : Juridiquement, une Scop est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires, et détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. Il y a un dirigeant comme dans n'importe quelle entreprise. Mais celui-ci est élu par les salariés associés. Le partage du profit est équitable :

- une part pour tous les salariés, sous forme de participation et d'intéressement ;
- une part pour les salariés associés sous forme de dividendes ;
- une part pour les réserves de l'entreprise.

Dans une Scop, les réserves, impartageables et définitives - en moyenne 40 à 45 % du résultat - vont contribuer tout au long du développement de l'entreprise à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité. Les co-entrepreneurs sont rémunérés de leur travail et de leur apport en capital, mais à leur départ, celui-ci leur est remboursé sans plus-value.

A savoir

La Scop est la seule coopérative dont les membres associés sont les salariés. Dans une coopérative agricole ou une coopérative de consommateurs, les membres associés ne sont pas les salariés, mais des agriculteurs ou des consommateurs qui mettent en commun leurs ressources

La Scic : Dans une Scic, les mécanismes coopératifs et participatifs sont identiques à ceux de la Scop. Toutefois, les membres associés au capital sont par définition de toutes natures : salariés mais aussi celles et ceux qui souhaitent s'impliquer dans le projet : clients, bénévoles, collectivités territoriales, partenaires privés, etc. »

La Scic, société coopérative d'intérêt collectif, présente des atouts pour relier des acteurs de nature très différente. Attention toutefois à garder un bon équilibre entre participations et prise de décision. Cette forme coopérative n'est pas la garantie d'absences de difficultés. Par exemple, malgré la convention de partenariat entre une Scic et la Communauté de Paris-Saclay, le projet de cluster scientifique et technologique « *dévore les terres* » en partie agricoles et particulièrement fertiles, du plateau de

¹ Source : Les-scop.coop <https://bit.ly/1hrs9uL>

Saclay (travaux du campus — bureaux, habitats, routes, un métro est même annoncé d'ici à 2024). La construction de bassins artificiels a été décidée pour compenser la destruction de mares et de zones humides, riches en biodiversité¹. Elle est considérée par la plupart des spécialistes comme une aberration.

Claire-Emmanuelle Mercier a expliqué que la Scic est le statut choisi par Initiatives pour une Économie solidaire (IES) pour collecter de l'épargne citoyenne et le réinjecter dans des entreprises locales, avec 900 citoyens coopérateurs. « Grâce au principe une part est égale à une voix : je suis bénévole et j'ai autant de poids que la Région Occitanie ». En passant la parole à Terre de Liens, elle s'est demandée : « comment parvenir à mobiliser les citoyens autour de l'économie locale, de l'alimentation et de fait l'agriculture ? ». Les systèmes participatifs doivent permettre de prendre réellement part au processus décisionnel de l'entreprise.

La coopération entre acteurs nécessite de « créer des espaces de gouvernance dans les territoires ». Certains imaginent « une figure centrale qui rassemble, fait le lien ». Il serait bénéfique de s'inspirer d'expériences de démocratie locale et participative incarnant des réussites, en passant par les coopératives, ou d'autres formes de collectifs. « Un travail de groupe fonctionne bien s'il y a un travail individuel qui permet un effet démultiplicateur, à partir d'une échelle micro à même de se diffuser ».

L'importance de l'animation territoriale a été soulignée. « C'est un métier », a affirmé l'un des intervenants et il est préférable de ne pas être « juge et partie, partie et financeur », concernant les collectivités. Il y a des terreaux plus ou moins fertiles pour les entrepreneurs, il faut dans certains cas, les accélérer, les dynamiser. L'animation rurale et le développement local ne sont plus ce qu'ils étaient. Comment remettre au cœur ce rôle d'animation des territoires ? Par les collectivités, des structures spécialisées... **Fermes d'avenir se demande « comment créer des postes d'animateur territorial de la transition », un maillon manquant à imaginer qui pourrait chercher les financements les plus adaptés aux projets. Mais comment financer ce nouveau métier ?**

Les PTCE – Le cas de l'Ecopôle d'Audruicq

Des partenariats se construisent et doivent continuer à se développer au sein de Pôle territoriaux de coopération économique (PTCE), autour de l'agriculture bio. Ils peuvent prendre la forme « agriculteurs – territoires » ou « citoyens – agriculteurs ». Les PTCE sont constitués par un ensemble d'acteurs de terrain qui s'associent : structures de l'ESS (associations, coopératives, entreprises sociales, la plupart du temps), entreprises classiques, collectivités territoriales, centres de recherche, établissements d'enseignement supérieur, organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.²

¹ Source Reporterre <https://bit.ly/2GBSRIF>

² Les PTCE sont reconnus par l'article 9 de la loi du 31 juillet 2014, relative à l'ESS



Dominique Hays, directeur de projet de l'Ecopôle d'Audruicq, a souligné l'importance d'accepter les acteurs avec qui l'on souhaite coopérer, sans leur imposer à tous prix ses propres valeurs. « *Il y avait un chaînon manquant dans l'activité et probablement une recherche de lien, de proximité* », a-t-il rappelé. À l'origine est née une structure d'insertion par l'activité économique, Jardin de Cocagne. Face à une demande de plus en plus importante de produits bio, locaux et solidaires, mettre les demandeurs sur liste d'attente n'était pas une réponse acceptable, c'est pourquoi ils se sont associés à d'autres producteurs bio pour créer une association nommée Terre d'Opale. La question de la conversion des terres, pour certains, s'est ensuite posée. « *L'insertion par l'activité économique est venue apporter de la souplesse* » et a permis la gestion de nombreuses activités : logistique, planification, assortiment de produits, système de livraison, organisation des flux financiers, abonnement... Selon Dominique Hays, il s'agissait aussi « *d'offrir de nouveaux horizons alimentaires à une population qui détient le record du taux d'obésité en France* ».

Le cas du Groupe Inter-acteurs et du réseau InPACT

Selon Clotilde Bato, de SOL, Alternatives Agro-écologiques et Solidaires, le cas du Groupe Inter-acteurs est intéressant, à l'échelle nationale. Il est composé de plusieurs acteurs (Terre de liens, CIVAM, FADEAR, Institut Sylva, Reneta, Réseau Formabio, Atelier paysan, Terre et humanisme, Maraîchage sur sol vivant, Formation bio Sainte-Marthe ainsi que des chercheurs d'AgroParisTech) et met en relation des acteurs paysans traditionnels avec des acteurs dit néo-paysans, des réseaux de la formation publique, des chercheurs, des chefs cuisiniers sur des questions de diversification, de transition et d'alternatives. À l'échelle du territoire, le réseau InPACT est un cas pertinent de dialogue, mais qui ne fonctionne pas partout. « *Il faut s'interroger sur les raisons de la réussite et de l'échec* ».

Les coopératives de consommateurs

Les participants se sont demandés comment évaluer et mesurer la gouvernance alimentaire locale. « *Du point de vue des consommateurs, comment les citoyens peuvent-ils s'approprier des indicateurs ?* » Deux idées fortes ressortent : **remettre l'alimentation au cœur du lien social et replacer le consommateur au cœur des coopératives**, comme moteur. La coopérative est un outil du territoire. Le budget participatif peut créer les conditions du débat et mettre les consommateurs dans la boucle des coopératives, qui, finalement, appartiennent au territoire.



La coopération par l'économie circulaire

De plus, les filières agricoles et alimentaires ont un important rôle à jouer dans le développement de l'économie circulaire comme outil de coopération. Le gouvernement a dévoilé sa feuille de route de l'économie circulaire, en avril 2018. Elle confie ainsi aux conseils régionaux « un rôle de soutien à l'animation dans les territoires des démarches d'économie circulaire »¹.

Pour mieux gérer ces ressources, un outil existe, que la Bourgogne-Franche-Comté a été la première Région à tester : le bilan de flux de matières. L'objectif « d'intégrer l'économie circulaire dans les stratégies de commande publique » est évoqué, sans détail ni calendrier précis.

Focus sur l'économie circulaire

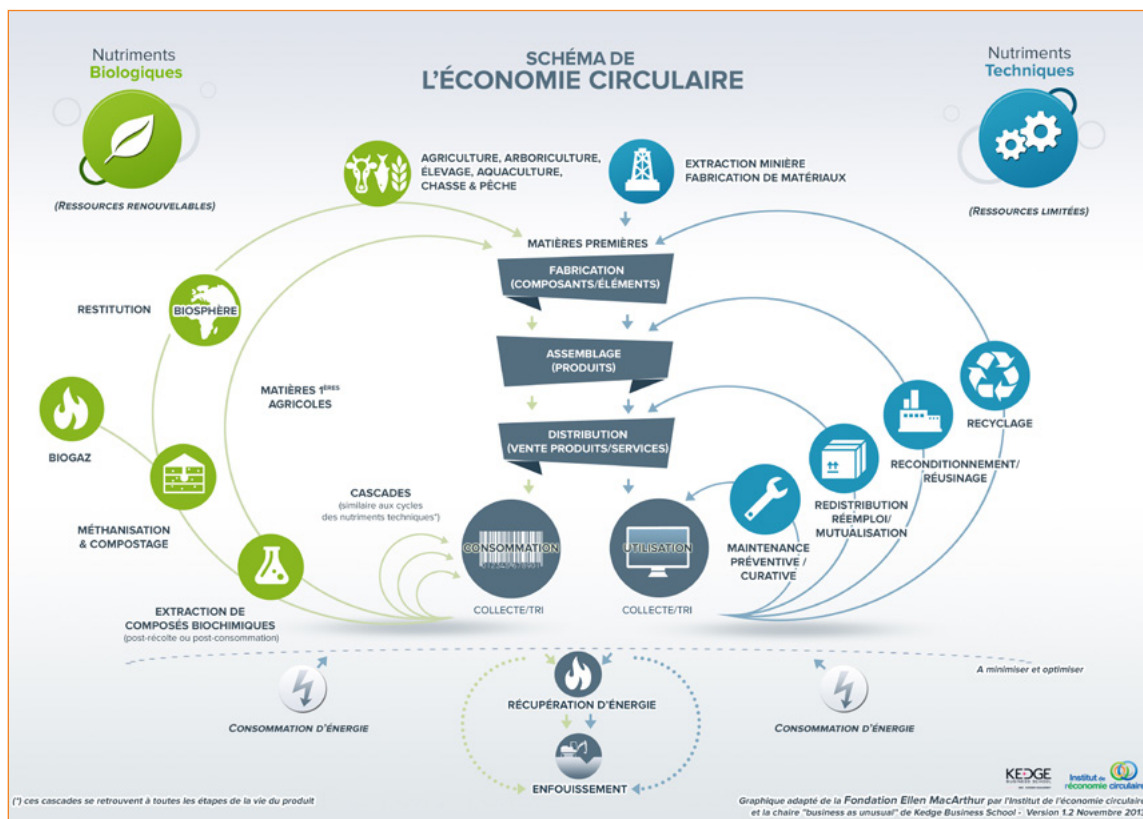
Selon l'ADEME, « l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus »²

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en prenant en compte trois champs : la production et l'offre de biens et de services ; la consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur ; la gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage qui permet de boucler la boucle.

L'économie circulaire est fortement liée à l'écologie industrielle, qui vise non seulement la réduction de l'exploitation des ressources naturelles et la production de déchets, mais aussi les synergies organisationnelles entre les acteurs économiques : valorisation ou échange de flux industriels (eaux industrielles, déchets et coproduits, etc.) ; mutualisation de services aux entreprises (gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport, etc.) ; partage d'équipements (chaudière, production de vapeur, unité de traitement des effluents, etc.) ou de ressources (emplois en temps partagés, etc.) ; création de nouvelles activités (activités d'interface nécessaires à la valorisation des sous-produits, développement de produits ou services à partir d'une nouvelle ressource identifiée, etc.).

¹ Source Caisse des dépôts <https://bit.ly/2JkK5Hz>

² Source ADEME <https://bit.ly/2fMU5Ho>



Quelques cas de coopérations multi-acteurs fonctionnelles

> LA LOUVE, SUPERMARCHÉ COOPÉRATIF



C'est une coopérative de consommateurs. Inspirée du précurseur Park Slope Food Coop (PSFC), né à New-York, sa petite sœur française, La Louve, a mis trois ans à se monter à Paris, ce qui est relativement court. « C'est le même temps que pour ouvrir un Carrefour », signale Tom Boothe. Il y a 6 000 coopérateurs à ce jour, un chiffre qui croît continuellement. « La Louve est orientée par la prise en compte de 6 critères, parfois contradictoires. Il y a par exemple des produits exotiques, qui sont mauvais en terme d'impact environnemental (l'un des 6 critères) mais répondent aux besoins culinaires du quartier (un autre des 6 critères)¹ : impact environnemental, proximité, équitable, goût, prix, responsabilité de répondre aux besoins culinaires du quartier ». Le supermarché propose une majorité

¹ Ci-dessus : Schéma de l'institut national de l'économie circulaire, adapté du schéma de la Fondation Ellen MacArthur

de produits bios, artisanaux, ou locaux, mais aussi des produits que l'on trouve dans les supermarchés classiques, ou des produits exotiques. Un exemple de transition opérée grâce à La Louve : la demande des consommateurs pour un jambon cuit sans nitrite était tellement importante, que le transformateur a fini par changer son mode opératoire. La Louve a reproduit une initiative existante, mais tout n'est pas reproductible. « *Ce n'est pas la structure qu'il faut transmettre, mais la culture* », a analysé Tom Boothe. <https://cooplouve.fr/>

> RASPAILLOU®, LE PAIN BIO LANGUEDOC ROUSSILLON



On peut également citer le cas de cette filière locale, dans laquelle se sont tissés des liens entre agriculteurs, meuniers, boulangers, consommateurs et collectivités, à différents échelons. Dès le départ, la filière a reçu le soutien du Conseil général du Gard qui a financé l'animation nécessaire à la construction de la filière. Le produit a également bénéficié de la marque et de la promotion départementale Militant du Goût. Début 2010, fort de cette expérience de deux années dans le Gard, tous les acteurs impliqués dans la filière ont décidé de l'étendre au niveau régional. La Région a financé la Fédération Régionale de la Boulangerie Artisanale (FRBA), afin que celle-ci conduise l'intégration de nouvelles boulangeries à la démarche. Les artisans boulangers réunis au sein de la FRBA sont adhérents de la marque Sud de France et participent à la diffusion du Raspailou® sous cette bannière régionale. De leurs côtés, le Conseil général du Gard et l'État financent l'amont de la filière, permettant un suivi du groupement d'agriculteurs. Cette opération a reçu le soutien de l'État, via la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, du Conseil général du Gard et de la Région Languedoc-Roussillon².

<http://raspaillou.fr/>

> LE RÉSEAU COCAGNE



C'est une association nationale dont la principale mission consiste à développer et promouvoir un projet d'insertion par l'activité économique par une agriculture biologique par le biais de « Jardins de Cocagne ». Avec un 1er jardin créé en 1991 par Jean-Guy Henckel, le réseau est aujourd'hui présent dans toutes les régions de France et toujours en expansion. Il compte aujourd'hui près de cent jardins. L'action est financée par l'État pour l'insertion de des personnes éloignées de l'emploi, à hauteur de 19 000 € par poste / par an, pour une moyenne de 4000 personnes annuellement dans tous les jardins et pour une durée maximale de deux ans. Au final ce sont près de 580 hectares cultivés en maraichage diversifié bio pour près de 14 millions d'euros de chiffre d'affaire cumulé (pour 20 000 familles adhérentes) venant compléter les subventions de missions d'intérêt général et les aides des fondations pour le projet social. Au-delà de la seule production, les Jardins jouent un rôle innovant dans la construction des filières bio de proximité par une offre de service d'insertion : « *Nous avons fait coopérer des acteurs au niveau de la logistique qui manquait sur ces filières de proximité : collecter la production des agriculteurs, faire la mise en panier, transformer les produits à façon, livrer aux collectivités, par exemple* ». Pour faire fonctionner ce type de modèles, il faut des entrepreneurs, des financeurs, des partenariats public / privé et des animateurs sur les territoires, explique Julien Adda, directeur du réseau Cocagne. <http://www.reseaucocagne.asso.fr/>

¹ Source : La Louve https://cooplouve.fr

² Source : Les Nouvelles de la Boulangerie-Pâtisserie <https://bit.ly/2GoQhwp>



> LE RÉSEAU DES SITES PILOTES EAU & BIO



Animé par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) depuis 2010, c'est un réseau

de co-production, de mutualisation et d'expérimentation. Il réunit les territoires « *les plus innovants et engagés dans la problématique agricole* » – plus particulièrement l'agriculture biologique – dans un contexte de protection ou de reconquête de la qualité de l'eau. Ce réseau est représentatif de la diversité des systèmes agricoles (grandes cultures, polyculture-élevage, maraîchage, viticulture, etc.), des contextes pédoclimatiques, des échelles géographiques (périmètre de protection, aire d'alimentation de captage, bassin versant d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE, etc.), ainsi que des structures politiques et administratives (communes, intercommunalités, parcs naturels régionaux, autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI, etc.), est-il expliqué sur le site Internet. « *Cette coopération est partie d'un problème (le captage) et d'un territoire mal défini, pas identitaire (aire d'alimentation de captage)* », explique Antoine Villar, intervenant. Les acteurs du territoire se sont demandés comment créer les conditions du dialogue. Des outils méthodologiques de « *dialogue territorial* » sont systématiquement utilisés³. « *Nous nous rendons compte qu'il faut répondre à des besoins individuels de chaque producteur* ».

<http://www.eauetbio.org/>



> LES HALLES ALIMENTAIRES



La Ville de Paris s'est engagée à soutenir une offre d'alimentation alternative, avec des produits locaux, bio et de saison abordables financièrement au plus grand nombre, à travers une politique de loyers modérés et une aide financière pour l'aménagement de locaux. Une première halle a ouvert dans le 10^{ème} arrondissement, à l'été 2017. C'est l'entreprise sociale Kelbongoo qui a remporté l'appel d'offres de la Mairie de Paris¹. La deuxième halle alimentaire parisienne s'est ouverte, en ce printemps 2018, dans le 14^{ème} arrondissement. Le concept a été plébiscité par les Parisiens à travers le budget participatif. « *La Panaméenne participe aussi à l'insertion professionnelle de femmes dans les métiers de l'alimentation* », précise dans la presse, Agathe Cousin, présidente de l'association Food2rue qui gère le lieu². Pour Julien Adda, participant à cet atelier, le coût de la surface locative en ville, en particulier à Paris, est le principal frein à ce type de projets. « *Il est possible de générer une coopération territoriale au sein de laquelle les producteurs pourraient proposer une offre de demi-gros (avec une vente par palette et non pas au détail), diminuant ainsi tous les coûts logistiques* ».

¹ Source : Le Monde <https://lemde.fr/2lUxePU>

² Source : Le Parisien <https://bit.ly/2lC7yEm>

³ Pratiquer le dialogue territorial pour prévenir les blocages, séminaire national de la FNAB, février 2014 <https://bit.ly/2keasLn>

LA REPRISE OU LA CRÉATION D'EXPLOITATION

Elles sont identifiées comme des moments-clés pour reconfigurer le système et amorcer la transition. Sur la décapitalisation, au moment de la retraite ou de la transmission de l'exploitation, pourquoi ne pas penser une forme mutualisée (comme les Scop) qui pourrait faciliter la diversification, la transformation et la vente directe, par exemple. Cela nécessite un accompagnement, une ingénierie territoriale auprès des agriculteurs ; elle existe déjà, mais de façon embryonnaire au regard des enjeux. « *Quelles solutions pour les énormes exploitations, afin d'éviter les friches industrielles ?* », se sont interrogés les participants.



Focus sur Fermes d'avenir

À l'origine, l'association Fermes d'Avenir a été créée pour accélérer la transition agricole des territoires, en soutenant des dynamiques d'installation et de conversion de fermes vers des pratiques agroécologiques. Le modèle fonctionne très bien, explique Marion Enzer, Responsable communication, car il invite tous les acteurs autour de la table : des producteurs, des citoyens, des acteurs privés, de l'ESS, des collectivités...

Fermes d'Avenir encourage la réduction des intrants, la gestion durable de l'eau et des sols, la plantation d'arbres et de haies, l'écoconstruction, les circuits-courts. L'équilibre personnel et la formation de l'agriculteur sont également pris en compte. Les fermes agroécologiques sont viables économiquement. Elles limitent les charges, sont moins endettées (intrants, autoproduction, maîtrise des investissements) et valorisent mieux leurs produits (moins d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs). Du reste, elles gagnent en résilience grâce à une diversification de leurs activités (polyculture-élevage, maraîchage, céréales, apiculture, arboriculture, transformation...) et de leurs débouchés (modes de commercialisation).

Par ailleurs, ces fermes créent de la valeur supplémentaire dans le territoire, en permettant l'amélioration de la qualité de l'eau, de la santé, de la biodiversité, du lien social, l'atténuation du dérèglement climatique. « *C'est ce que l'on appelle les externalités positives, nous militons pour qu'elles soient rémunérées grâce à un système de comptabilité en triple capital : financier, naturel et humain* ». Aujourd'hui, l'immense majorité du système alimentaire repose sur un modèle industriel, et 70% des consommateurs se fournissent auprès de la grande distribution. « *Le défi que nous souhaitons relever est de mettre en lien les acteurs des filières, quelle que soit leur taille (transformateurs, distributeurs, coopératives), avec les producteurs et organisations de producteurs pour faire évoluer conjointement les techniques agricoles et les pratiques d'achat* ». ⁴⁰

<https://fermesdavenir.org/>

CONCLUSION



HUGUES SIBILLE

Les synthèses des échanges confirment la nécessité de continuer à travailler sur le sujet. Dans la méthode de Patrick Viveret, le REVE (R comme Résister, E comme Expérimenter, V comme Voir Loin et E comme Evaluer), le V de Vision est primordial. « *Ici, nous voyons qu'il est compliqué de faire apparaître les dissensus et de tendre vers une vision commune, des objectifs partagés pour une nouvelle façon de s'alimenter* ». Il faut donc parvenir à écrire ce récit commun et c'est le rôle de l'ESS de faire émerger des innovations sociales. « *Il est réjouissant d'entendre revenir à plusieurs reprises la Scic comme outil de coopération des différents acteurs* ». Selon ce défenseur du modèle, il y aurait peut-être un travail plus précis à effectuer sur le rôle de ces coopératives dans la transition alimentaire.

Le Labo de l'ESS est en train de monter une opération ambitieuse autour de « territoires pionniers ». « *Nous avons beaucoup travaillé sur les PTCE et nous en avons toujours l'intention, mais pourquoi pas de façon renouvelée* ». Il demeure la sensation qu'il existe de nombreuses démarches territoriales, mais trop souvent éclatées : PTCE, territoires à énergie positive, TEPOS (territoires zéro chômeur), startups de territoire... Les exemples de réussites innovantes ne manquent pas : Loos en Gohelle, Figeac, Ungersheim, Mouans-Sartoux... **Il faut continuer à chercher comment aller plus loin, a martelé Hugues Sibille.**

DOMINIQUE PICARD

Suite à ce premier temps d'échanges fructueux, le Labo de l'ESS va organiser au cours du 3ème trimestre 2018 un atelier de construction de désaccords pour développer les leviers d'action communs possibles et créer des ponts de dialogue entre des acteurs variés. Il aura pour objectif de lever les malentendus entre filières diverses et dépasser de manière dynamique les désaccords entre parties-prenantes. Même sans compromis ou consensus, une meilleure connaissance des enjeux et priorités de chacun peut aboutir à des pistes de travail collaboratif.

Cet atelier de construction de désaccords conduira à la rédaction d'un compte rendu mettant en lumière les points sur lesquels des actions communes sont possibles.

La synthèse de ces deux premiers temps de travail (séminaire du 12 avril 2018 et atelier de construction de désaccord) servira de base à la préparation du **deuxième temps de notre ProspectivESS "Agriculture & Alimentation durables"**. Il aura lieu le **15 novembre, au Carreau du Temple à Paris**, et permettra notamment de mettre ces propositions en débat, face à un public élargi. Des intervenants viendront mettre en perspective les conclusions des événements précédents et ouvrir le débat avec les participants.



DES IDÉES POUR DÉBATTRE

Pistes de travail élaborées à partir des échanges engagés lors du séminaire du 12 avril 2018

1. RELOCALISER L'AGRICULTURE

Par les pouvoirs publics

Protéger / développer les terres maraîchères dans les zones urbaines et péri-urbaines

Mettre à disposition des terrains aux habitants des quartiers (jardins partagés, fermes urbaines, etc.)

Assurer des acquisitions foncières par les collectivités, notamment pour assurer une production et un approvisionnement de proximité

Privilégier la mise en place du bail rural à clauses environnementales pour garantir des pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les parcelles

Prévoir des aménagements urbanistiques qui intègrent l'installation de maraîchers

Utiliser la labellisation comme outil normatif pour assurer un prix minimum garanti qui permet de faire face aux fluctuations et une prime de développement (environ 10% du prix du produit)

Créer de nouvelles infrastructures logistiques qui prennent en compte les besoins des producteurs régionaux avec de petits volumes de production

Par tous les acteurs du secteur

Se saisir davantage des plateformes (physiques et/ou numériques) de mise en relation avec les producteurs locaux : coopératives de consommateurs, Open Food Network France, Kelbongoo, La Ruche qui dit oui, etc.

Assurer des acquisitions foncières par l'achat de terrains (cf Terres de lien) pour permettre l'installation de nouveaux agriculteurs en location.

2. FAVORISER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS

Par les pouvoirs publics **Par tous les acteurs du secteur**

Promouvoir et développer les coopératives d'installation en agriculture paysanne (CIAP) qui permettent de tester son activité.

Proposer des « stages paysan créatif » qui permettent de consolider son projet et de l'améliorer, y compris sur le plan économique (accompagnement technique et d'installation sur le territoire, fait également par des professionnels, des citoyens et des élus qui créent un environnement favorable).

Assurer un portage temporaire pour financer les premiers investissements qui permet d'avoir une année de production et anticiper sa trésorerie (transmissibles à un éventuel autre porteur de projet, si besoin).

Développer le bail à domaine congéable qui permet de séparer le temps du bail, la propriété de la terre et celle du bâti.

3. SOUTENIR LA TRANSITION VERS DES FILIÈRES AGROÉCOLOGIQUES

Par les pouvoirs publics

Favoriser la reconversion des agriculteurs/producteurs par la création d'un revenu spécial aux agriculteurs, le temps nécessaire à cette transition

Utiliser les closes des marchés publics pour favoriser l'approvisionnement des établissements publics en bio et/ou en produits locaux

Par tous les acteurs du secteur

Viser la création d'un emploi maraîcher en circuit court bio par hectare de SAU (surface agricole utile), soit environ 250.000 emplois d'ici 2050

Organiser des transferts de connaissances/compétences entre des dispositifs et des réseaux qui ont fait la preuve de leur réussite¹ et d'autres initiatives en cours d'émergence ou de développement.

Organiser des échanges et recherches-actions avec des chercheurs.

³² Fermes d'Avenir (dispositifs d'accompagnement à l'installation, la conversion, la diversification) ; Terre de Liens (à travers différents outils) ; RENETA, AFIPAR, etc.

4. MESURER L'IMPACT DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES

Par les pouvoirs publics

Reconnaître et rémunérer les services sociaux et environnementaux rendus par les filières agroécologiques, notamment dans la Politique Agricole Commune (PAC) (par exemple : monétisation des externalités positives)

Par tous les acteurs du secteur

Adopter un mode de comptabilité, prenant en compte d'autres indicateurs comme par exemple la méthode CARE qui intègre un triple capital : non seulement le capital financier, mais aussi humain et environnemental.

Lancer une investigation sur les autres méthodes innovantes à promouvoir pour prendre en compte les impacts humains et environnementaux

5. PROMOUVOIR UN AUTRE MODE DE CONSOMMATION

Par les pouvoirs publics

Favoriser l'alimentation bio dans la restauration collective (cantines scolaire, EPHAD, Hôpitaux, restaurants d'entreprises,...)

Inciter les écoles primaires à informer les enfants sur les enjeux de santé d'une alimentation de qualité

Informer et former les habitants à d'autres habitudes alimentaires (moins de viande, plus de légumes et de céréales,...)

Par tous les acteurs du secteur

Aider les consommateurs à mieux comprendre l'impact de leurs achats alimentaires pour inciter les distributeurs à proposer plus de produits bio et/ou de proximité

Développer des initiatives d'éducation populaire pour accompagner les habitants dans leurs changements alimentaires

6. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

Par les pouvoirs publics

Par tous les acteurs du secteur

Rechercher le bon niveau d'intervention dans les territoires et organiser une gouvernance participative entre tous les acteurs

Généraliser la création de pôles territoriaux d'animation de la transformation agricole du territoire (voir les modèles du Pôle territorial de coopération économique -PTCE- ou du Projet alimentaire territorial -PAT- et prévoir le financement de son animation

7. OPÉRATIONNALITÉ DE LA COOPÉRATION / COLLABORATION

Par les pouvoirs publics **Par tous les acteurs du secteur**

Favoriser des statuts qui disposent ou disposeraient de certains avantages fiscaux et/ou organisationnels :

- Les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), les groupements d'employeurs, etc.
- Les Scop (Société coopérative et participative), les CUMA, les SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), les coopératives agricoles, etc.
- Les CIVAM,
- Les PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Economique)

Créer des pôles de logistique territoriale inter-opérateurs permettant une mutualisation des produits et des moyens entre producteurs : par exemple, plateforme de collecte et de distribution (notamment en lien avec les coopératives de consommateurs)

Organiser les moyens d'action communs entre chercheurs et opérateurs pour travailler sur de la R&D en innovation technologique et sociale dans les filières agroécologiques

8. FINANCER DES PROJETS

Par les pouvoirs publics

Œuvrer pour un projet de Loi complétant les compétences des communautés de communes pour permettre aux plus petits acteurs territoriaux de se saisir des financements européens

Créer des fonds régionaux dédiés à la transition alimentaire (comme les fonds sur la transition énergétique)

Par tous les acteurs du secteur

Utiliser les plateformes de crowdfunding (MiiMOSA, Blue Bees, AgriLend, Bulb in town, La Cagnotte des Champs, Zeste...)

Développer une ingénierie financière, notamment pour solliciter les financements les plus adaptés : européens (FEADER, FEDER, FSE...), de l'État, des collectivités territoriales ou d'organismes publics (ADEME, Agence de l'eau, Caisse des Dépôts, ...)





Événement organisé par Camille Sultra et Simon Bernard,

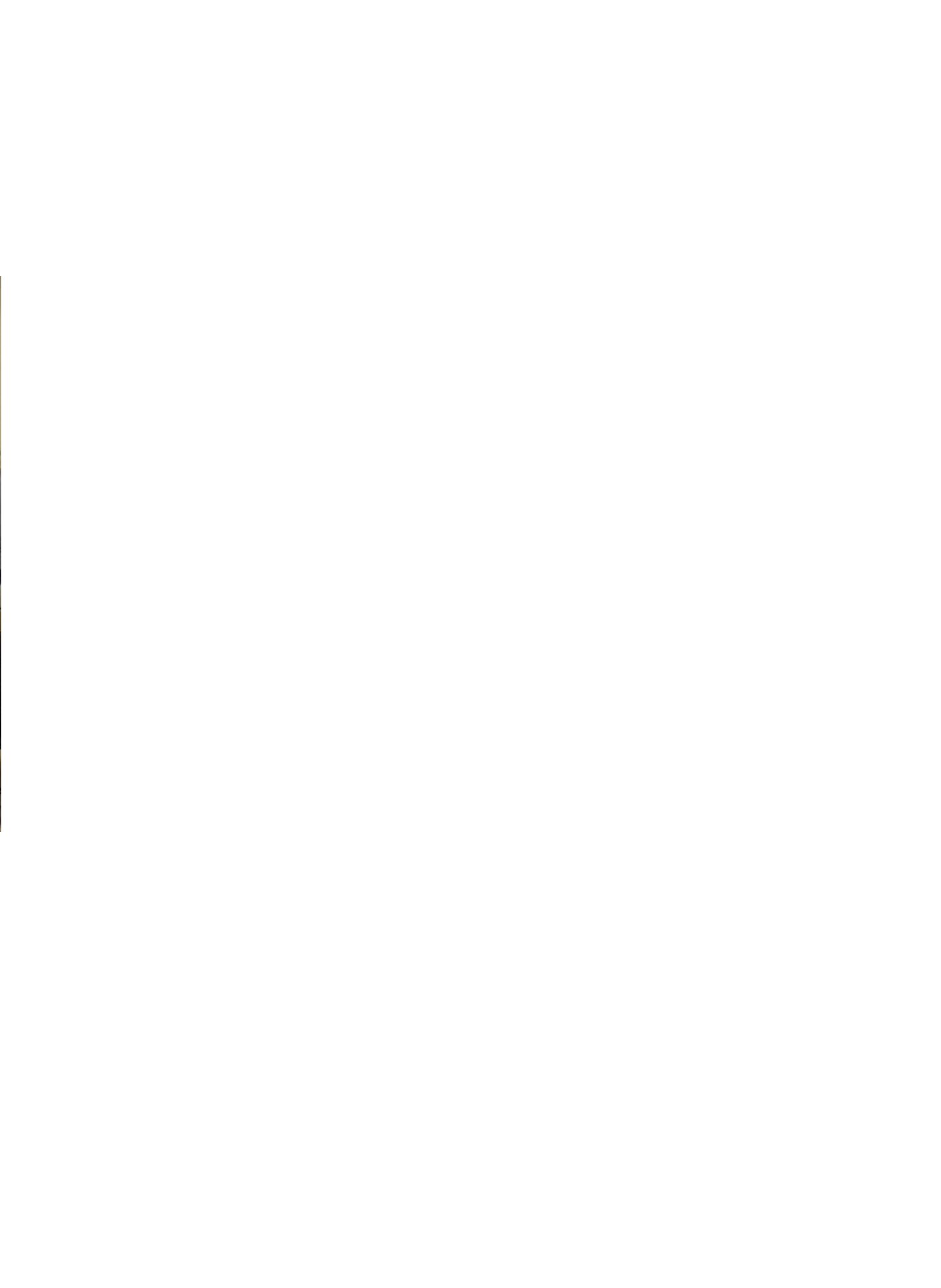
Supervision : Dominique Picard & Françoise Bernon

Compte-rendu rédigé par Marie Vabre

Création graphique par Maud Mouisset

Imprimé par ÇAVA BURELOR PRINT

Crédits photos : Le Labo de l'ESS, Fotolia & Michigan Municipal League (p.26) - Creative Commons



Le Labo de l'ESS est un think tank
qui construit, par un travail collaboratif,
des axes structurants de l'économie sociale et solidaire,
à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes
issues des territoires.

SUIVEZ-NOUS !



lelabo-ess.org



@lelabo_ess



Labo ESS

juin 2018

41, rue de Bellechasse - 75007 Paris
01 80 05 82 00
contact@lelabo-ess.org

